



Population et société sannatoises entre 1736 et 1806

Première partie : Les naissances

Ci-dessus : Jean-Baptiste Greuze - "Le Gâteau des rois" peint en 1774,

Introduction :

Nous avons commencé cette étude de la population et de la société d'autrefois dans notre livre N°2 publié en 2017. [Elle concernait la période 1851-1950. Puis nous avons remonté le temps dans le SHP N°42, en 2024](#), en étudiant la première moitié du 19^{ème} siècle, en s'arrêtant pour des raisons pratiques en 1806, année du rétablissement du calendrier grégorien, plus facile à compiler pour un travail qui s'appuie, pour cette période, exclusivement sur les registres d'état-civil.

Ces études, l'une comme l'autre, ont permis de préciser des phénomènes connus, comme les baisses de la mortalité et de la natalité, l'augmentation de la durée de vie, l'exode rural et son corollaire la diminution de la population sannatoise, l'alphabétisation progressive, et bien sûr la migration des maçons. Mais elles ont aussi permis de mettre en lumière des phénomènes moins connus, comme l'importante avance que possédait la Creuse, et notamment Sannat, au cours de ces périodes, dans le domaine de la santé, avec une baisse plus rapide et plus précoce de la mortalité générale, et plus encore de la mortalité infantile ; et en conséquence une espérance de vie parmi les plus élevées de France. Avance également, moindre mais réelle,

dans le domaine de l'éducation avec un rattrapage du retard initial particulièrement rapide. Nous avons attribué, au moins en grande partie, ces succès à l'émigration saisonnière de nos paysans maçons. Concernant cette migration nous avons pu en préciser les contours en termes quantitatifs et qualitatifs. Sur le plan quantitatif : en montrant son importance, à son apogée, qui correspond en gros au 2^{ème} tiers du 19^{ème} siècle (période Monarchie de Juillet, Seconde République, Second-Empire, c'est-à-dire 1830-1870) où près des deux tiers des maris et des pères étaient maçons. Mais contrairement à ce qui se dit pour l'ensemble de la Creuse, le pic pour nous ne correspond pas au second Empire mais plutôt aux dernières années de la Monarchie de Juillet, c'est-à-dire, non pas après 1850, mais avant. Sur le plan qualitatif : Nous avons pu démontrer qu'il ne faut pas opposer paysans et maçons, ce sont dans la plupart des cas les mêmes personnes qui à un moment de leur vie sont plutôt maçons ou plutôt paysans, même si bien sûr les paysans aisés pouvaient se passer de la migration, et à l'inverse ceux qui ne possédaient rien migraient davantage, et alternaient plutôt migration et salariat agricole (domestiques ou journaliers). Concernant les destinations, nous avons pu montrer, pour la période où nous pouvons le mieux les cerner, c'est-à-dire la deuxième moitié du 19^{ème} siècle grâce aux fiches matricules, l'importance de Paris, bien sûr, mais aussi la forte attraction de l'ensemble Nord-Est, d'abord sa partie la plus proche, la Bourgogne, ensuite la plus lointaine, la Lorraine, deux poumons industriels successifs de la France. Quant à situer les dates extrêmes du phénomène migratoire, pour ce qui est de la fin, nous avons pu constater que la migration ne cesse pas avec le 19^{ème} siècle, moment où elle aurait été remplacée par la migration définitive des personnes, et même des familles, mais qu'elle se poursuit, en diminuant certes, jusqu'en 1914, et même au-delà, jusqu'à la grande crise des années 1930. Quant à la migration définitive, individuelle ou familiale, nous avons vu qu'elle était ancienne et qu'elle a longtemps été parallèle à la migration saisonnière. Mais nous n'avons pas encore pu situer le début de cet exode annuel et répété de nos maçons sannatois. Quand le phénomène a-t-il commencé chez nous ? Nous avons pu déceler une forte accélération de la migration au cours de la première moitié du 19^{ème} siècle, mais nous n'en étions pas encore arrivés aux origines. C'est justement l'objet de l'étude qui va suivre, objet qui nous a poussés, Anne-Marie Maletterre Delage et moi-même, à remonter le temps pour découvrir quand a commencé la migration de nos ancêtres, et parallèlement, à trouver dans les maigres renseignements que nous apporte l'état-civil ancien, des éléments qui nous permettent d'apporter quelques informations sur la société sannatoise d'autrefois.

L'état-civil en effet permet de constater des évolutions et de dégager de manière anecdotique, mais éclairante, des faits de société. Son apport est certes limité, mais il est précieux, et, gros avantage, il est très facile d'accès (même s'il n'est pas toujours facile à déchiffrer), car il est accessible en ligne, sur le site des Archives départementales. Nous nous sommes partagés la tâche, Anne-Marie a procédé au dépouillement de l'Etat-civil (sauf pour la période de 1793 à 1805 où le calendrier républicain remplaça le calendrier traditionnel, dit grégorien), et compilant ses relevés et ses annotations, j'en ai fait l'analyse et la synthèse que voici.

Notre étude porte sur 70 années de 1736 à 1805. Pourquoi s'arrêter à 1736 ? En fait nous avons fixé le départ à 1737 car c'était le début d'un registre, le précédent semblant encore plus difficile d'accès. Puis je me suis rendu compte que pour faire des séries égales de 5 ou 10 ans pour discerner des évolutions, il fallait rajouter une année ; ceci imposait un début d'étude en 1736. Comme les fois précédentes, nous procéderons aux analyses successivement à partir des naissances, des décès et des mariages.

L'enregistrement des naissances : Le cadre administratif

Pendant cette période 1736-1805 les circonscriptions administratives ont connu des transformations importantes. Sous l'Ancien Régime (c'est-à-dire avant 1789), le territoire actuel de la commune de Sannat recouvrait trois paroisses. La paroisse était une division territoriale de l'Eglise. A la Révolution elle a été transformée en commune, subdivision laïque à vocation administrative, gérée par des représentants d'abord élus au suffrage censitaire, c'est-à-dire réservé aux plus riches. A la tête de la commune se trouvait un « *commissaire* » nommé par le « *conseil général de la commune* », pour un mandat de 2 ans. Après le renversement de l'aile la plus radicale des révolutionnaires, les Montagnards, en 1794, s'amorce ce que l'on appelle la « *réaction thermidorienne* »¹. La commune est alors partiellement dirigée au niveau du canton, (pour nous Évaux), avec sur le terrain un administrateur

¹ On appelle « réaction » en histoire ou en politique (par opposition au « progrès » qui correspond à la devise « Liberté, égalité, fraternité ») tout retour en arrière. Celui qui veut un retour à un état antérieur est un « réactionnaire », celui qui veut stabiliser les choses dans leur état présent, est un « conservateur », celui qui désire aller plus loin, notamment dans l'application de la devise, est un « progressiste ». C'est le sens premier des mots, mais chacun peut lui donner une connotation un peu différente, dans un sens positif ou négatif, et le progrès n'est pas toujours positif, on le voit avec les nouvelles technologies dont les applications combinent le meilleur et le pire.

local qui prend le nom d' « *agent municipal* ». Avec le Consulat, puis l'Empire, tous les deux dirigés par Napoléon Bonaparte (c'est-à-dire à partir de 1799), l'exécutif municipal est présidé par un maire, nommé par le Préfet (ou par le Gouvernement dans les grandes villes). Le maire peut se passer de l'avis des conseillers élus au suffrage censitaire, il est donc aux ordres du pouvoir. Cela durera jusqu'en 1870.²

L'état-civil ne nous permet pas de connaître le nom des responsables municipaux de 1790 à 1792 car il continue à être tenu par les prêtres jusqu'à cette date. Il n'est laïcisé et donc enregistré par les municipalités qu'à partir de 1793.

Pour nos trois communes constitutives du Sannat actuel, les responsables municipaux de 1793 à 1805 (terme de notre exposé) ont été les suivants :

Sannat : En 1793 occupe le poste de « *Commissaire nommé par le conseil général de la commune* » Jacques Thuret. Il était né en 1757 à la Chaize et s'était marié en 1775, à 18 ans, avec Anne Doucet, une jeune femme du Puylat où il s'installa. Ils y eurent 7 enfants. A la naissance de ceux-ci, avant la Révolution, Jacques était maçon (4 fois entre 18 et 31 ans), tisserand (2 fois en 1790 et 1792) et enfin « *propriétaire* », autrement dit cultivateur, en 1797. En juillet 1794 son mandat devait se terminer, il est remplacé par Michel Bonneau, ancien notaire royal que nous avons déjà évoqué dans l'étude de la population précédente. Il sera à la tête de la commune de Sannat jusqu'en 1818, servant sa commune... et tous les régimes successifs : Convention, Directoire, Consulat, Empire, Restauration. Il fut temporairement remplacé en 1798 et 1799 par Gabriel Taillardat et Sulpice Doucet, mais il reprit ses fonctions en 1800. (Le premier était un maçon et cultivateur de Savignat, le second un laboureur d'Anvaud).

Saint-Pardoux : Pendant toute la période qui nous intéresse et qui nous est connue, de 1793 à 1803, et sans doute au-delà, le responsable municipal, sous les différents noms de sa fonction, commissaire, ou agent municipal, ou adjoint municipal, ou maire, a été Bernard Ravasson. Il était né à Saint-Pardoux en 1770, comme son père il était tailleur d'habits. Il s'était marié en 1789 avec Madeleine Montluçon de La Valette. Ils eurent 6 enfants à la

² Et même 1977 pour la ville de Paris qui fut privée de maire au lendemain de la révolution populaire de 1871 connue sous le nom de « *Commune de Paris* ». Jacques Chirac fut le premier maire de Paris de l'ère moderne, après que l'année précédente le Président Valéry Giscard d'Estaing ait rétabli la fonction.

naissance desquels il fut tailleur d'habits comme on l'a dit, mais aussi officier public (c'est-à-dire sa fonction municipale) ou laboureur. Il décédera en 1849 à l'âge de 79 ans.

Notons que Saint-Pardoux-le-Pauvre changea de nom au début de l'année 1794 pour prendre celui de « *Combe la Liberté* ». C'était au moment où les amis de Robespierre, les Montagnards, gouvernaient la France. Mais ceux-ci furent renversés en août de la même année (le 10 thermidor an II) par ceux qu'on appellera désormais les « *thermidoriens* ». Une des conséquences en fut localement l'abandon des nouveaux noms de commune, et le retour aux anciens. L'été suivant, en 1795, Saint-Pardoux redevenait Saint-Pardoux-le-Pauvre. Pourquoi dans le grand élan révolutionnaire de la Convention avait-on choisi ce nom ? Je n'en ai vu aucune explication, mais on peut formuler une hypothèse. D'abord dans le cadre de la laïcisation de l'Etat et de son administration, on supprima tous les noms de Saints, cela se fit par exemple dans le calendrier avec le nouveau calendrier républicain où, sous la houlette du poète Fabre d'Eglantine, les noms des saintes et des saints furent remplacés par des noms de la vie quotidienne, plantes et fleurs notamment. Pour les communes, soit on enleva simplement la première partie du mot (ainsi Saint-Pardoux aurait pu devenir simplement « Pardoux »), soit plus radicalement, on changea complètement le nom. Comme pour le calendrier, la nature a été une grande source d'inspiration³. Qu'est-ce qu'une « *combe* » ? En géographie c'est une vallée, et en principe une vallée un peu particulière, qui descend d'un mont en suivant plus ou moins la ligne de hauteur (contrairement à la très grande majorité des vallées secondaires qui sont perpendiculaires à cette ligne de crête, que l'on appelle « puges »⁴ dans notre région). Ce qui est le cas de la vallée de la Noisette qui naît à St-Pardoux, et qui s'écoule sur le flan du dyke, dont la ligne de crête correspond à la route départementale Mainsat-Evaux qui passe au-dessus de St-Pardoux, et à proximité des Fayes. La vallée de la Noisette, quant à elle, passe aux Couteaux et file vers le Poux, avant de se jeter dans la Méouse, près du Montfrialoux. La deuxième partie du nom, « *la liberté* », est la valeur première de notre devise républicaine, celle qu'a voulu promouvoir la Révolution, même si pour triompher de ses ennemis en guerre contre elle, elle a dû imposer, à titre

³ Ce fut le cas des départements également. Les noms des anciennes provinces furent principalement remplacés par des noms de rivières et de montagnes.

⁴ D'où le nom de notre « chemin des puges » situé en grande partie sur la ligne de crête entre les vallées de la Méouse et celle de la Noisette. Situation qui souvent est celle de nos anciennes routes. Nous le verrons dans une étude ultérieure.

provisoire un « *despotisme de la liberté* » au nom du principe « *Pas de liberté pour les ennemis de la liberté* ».

Notons également, et cela est bien dommage pour le chercheur, qu'à partir de 1804 l'état-civil de Saint-Pardoux a disparu, nous devons nous contenter des tables décennales qui ne fournissent que très peu d'informations : nom, prénom, année de naissance, de mariage ou de décès. On ne retrouve un état-civil pour Saint-Pardoux qu'avec le rattachement à Sannat en 1836.

Fayolle : Ancienne paroisse annexe de Sannat, Fayolle est devenue une commune indépendante à la Révolution. Son état-civil se détache de celui de Sannat avec la laïcisation en 1793. Fayolle a sa propre municipalité depuis 1789, mais a-t-on eu des difficultés pour trouver un élu volontaire, ou a-t-on décidé de rationaliser la gestion, toujours est-il que c'est Bernard Ravasson, que l'on vient de rencontrer à St-Pardoux, qui exerce les mêmes fonctions à Fayolle jusqu'en 1796. A partir de cette année-là, et jusqu'au rattachement à Sannat à la fin de l'année 1797⁵, la commune est dirigée par Barthélémy Rousset, originaire de Mazeirat (qui sera rattaché à Tardes en 1836) et qui avait épousé en 1772 Anne Bardet, du village de la Montagne. A la naissance de leurs deux enfants, en 1773 il est laboureur à la Montagne, et en 1781 il est maçon. Fayolle a donc eu son propre état-civil pendant 5 ans, de 1793 à 1797 compris. (A propos de Bernard Ravasson, il ne semble pas qu'il y ait eu un homonyme. Sur les état-civils de Sannat, Fayolle et Saint-Pardoux de l'époque, il n'existe qu'un seul Bernard Ravasson, et il n'y a aucun Ravasson qui ait vécu sur le territoire de Fayolle).

Comme St-Pardoux, Fayolle a changé de nom à la Révolution. Pourtant il n'y a aucune connotation religieuse dans son nom. Mais Fayolle, qui était un territoire petit et peu riche, avait pourtant en son sein deux familles nobles, les de Pouthe de la Roche-Aymon à la Ville du Bois, et les de Loubens de Verdalle au Tirondet d'en Haut, des seigneurs grands propriétaires terriens. Au grand dam sans doute de la population. La fièvre révolutionnaire devait être particulièrement ardente sur ce qui constitue les hauteurs de notre commune actuelle. Comme c'était justement en hauteur, et qu'on devait en outre épouser assez fortement les idées révolutionnaires des amis de Robespierre (qui ont aboli les droits féodaux en juillet 1793, alors qu'ils n'avaient été déclarés que rachetables lors de la mémorable nuit du 4 août

⁵ Le rattachement de Fayolle à Sannat se concrétise dans les registres d'état-civil le 22 septembre 1797, c'est-à-dire au premier jour de la nouvelle année, le 1^{er} vendémiaire an VI de la République.

1789), et qu'enfin un village portait déjà ce nom, le nouveau nom que prit Fayolle fut « *La Montagne* », nom pris en 1793 et perdu en 1795. En outre, sans doute le maçon, habitant du village de la Montagne, Barthélémy Rousset, qui dirigea en 1796 et 1797 la nouvelle commune ci-devant⁶ Fayolle, et qui a peut-être côtoyé les sans-culottes parisiens lors de ses migrations saisonnières, n'est-il pas étranger au choix de ce nom !

Les baptêmes

L'enregistrement généralisé des naissances, des mariages et des décès dans des registres que l'on appellera d'état-civil, qui permet de donner une identité fiable et durable aux personnes, n'est apparu en France qu'au 16^{ème} siècle, avec François 1^{er}. En 1539, par la célèbre ordonnance de Villers-Cotterêts, il rendit obligatoire la tenue par les curés de chaque paroisse d'un « *registre paroissial* » afin d'enregistrer les baptêmes. 40 ans plus tard, en 1579, Henri III ajouta les mariages et les sépultures. Puisqu'il s'agissait en fait de sacrements, cela a longtemps exclu les protestants et les juifs, mais pour ce qui nous concerne, cela n'a pas dû avoir une grande incidence. Quant aux non-croyants, ils étaient avant la Révolution rares, et même les sceptiques se soumettaient aux rites religieux obligatoires.

Quels furent les lieux où se déroulèrent les baptêmes et quels furent les desservants ?

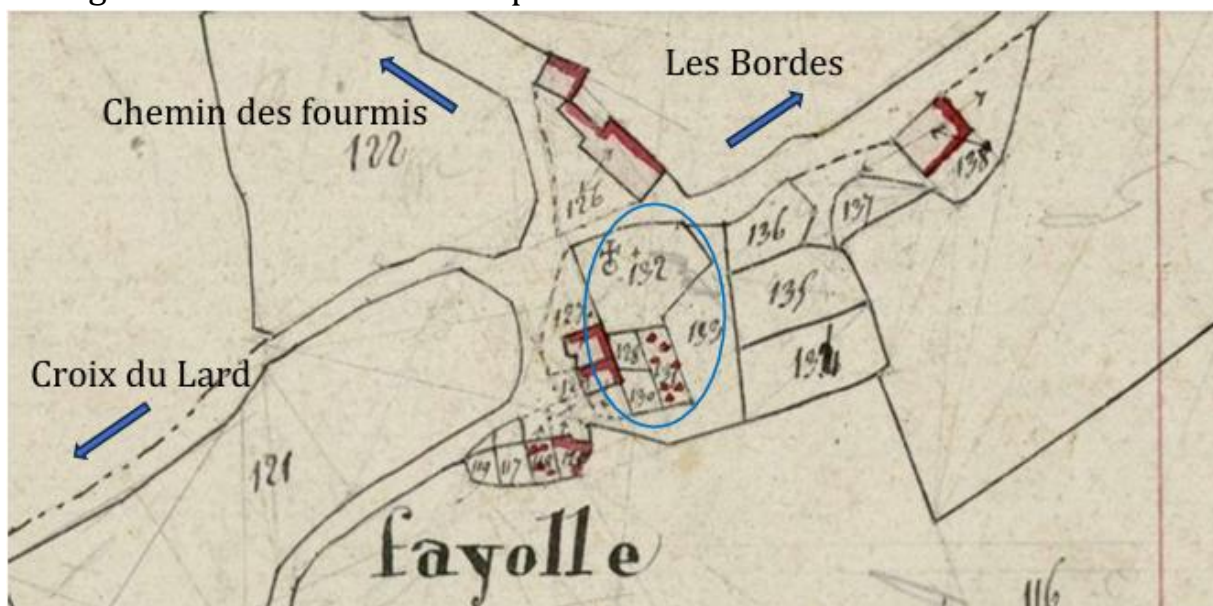
Les lieux, ce furent les églises. Chaque paroisse possédait la sienne, même la paroisse de Fayolle qui était pourtant une annexe de celle de Sannat. Les trois églises ont disparu. Il ne reste rien ou presque de chacune d'entre elles, si ce ne sont des bénitiers ou des baptistères pour Sannat et St-Pardoux, des dalles de sol et un chapiteau pour Sannat, et les cloches pour Sannat et St-Pardoux. Toutes les trois ont été détruites au 19^{ème} siècle, ainsi que leurs cimetières. Deux étaient déjà désaffectées depuis longtemps, Fayolle et St-Pardoux, une a été reconstruite et le cimetière déplacé, celle de Sannat.

⁶ Ci-devant signifie auparavant. Le mot fut très à la mode sous la Révolution pour désigner tout ce qui appartenait à l'Ancien Régime, les nobles et le roi en particulier. Ainsi parlait-on sans doute à Sannat du « ci-devant Comte de Loubens de Verdalle », comme on nommait à Paris l'ancien souverain, le « ci-devant roi Louis XVI » devenu, après son arrestation le 10 août 1792 lors de la prise des Tuileries, le simple « citoyen Louis Capet », du nom de l'aïeul fondateur de la dynastie, Hugues Capet, en 987.

Nous avons évoqué l'histoire et surtout la destruction de ces églises et de leurs cimetières dans le SHP infos N°39 paru en 2023. [Lien vers l'article sur le site internet.](#)

Rappelons simplement que sur décision du Conseil municipal de Sannat, avec l'accord des autorités ecclésiastiques et préfectorales, l'église et le cimetière de Fayolle furent démolis dans les années 1840. Il en fut de même pour celle de St-Pardoux qui, bien que plus utilisée depuis le début du 19^{ème} siècle, et longtemps restée en ruine, ne fut démolie qu'à la fin du siècle, probablement à cause de la résistance de ses habitants. Quant à celle de Sannat, bien qu'agrandie et consolidée en 1857-1858, elle fut démolie 40 ans plus tard, en 1896 pour cause de fragilité, et laissa place à l'actuelle, située presque au même emplacement. Elle fut consacrée par l'évêque de Limoges en 1898. Nous n'avons malheureusement aucune reproduction visuelle de ces églises disparues...excepté la photo du portail de celle de Sannat.

Les plans ci-dessous, extraits du cadastre de 1837, montrent l'emplacement des églises et des cimetières disparus.



L'église de Fayolle correspondait à la parcelle 131 (celle avec les points) et le cimetière à la 132 (celle avec la croix). En 1837 les deux parcelles appartenaient à la commune de Sannat, la première comportait une mesure (la ruine de l'église) de 112 m², la seconde une pâture de 520 m², ce qui donnerait comme dimensions approximatives 14m x 8m pour l'église, 26m x 20m pour le cimetière. (A titre de comparaison l'ancienne église de Sannat avait une surface de 260 m² et la nouvelle de 430 m²).

Pour se situer le chemin en haut à droite va vers les Bordes, le chemin en haut à gauche est le départ du Chemin des fourmis, le chemin qui part vers la gauche conduit à la Croix du Lard sur la route St-Pardoux/Châtain. Le château est à gauche du cimetière, c'est la parcelle 127, il appartenait en 1837 à Hugues de Loubens de Verdalle et à son frère Louis. (Pour un promeneur qui vient des Bordes, le château se trouve à gauche, et l'église et le cimetière étaient situés juste avant, à l'intérieur aujourd'hui de la propriété contiguë au château).

Sur le registre paroissial de Sannat des années 1751-1774, au bas de la page de garde de l'année 1764, on peut lire ceci :

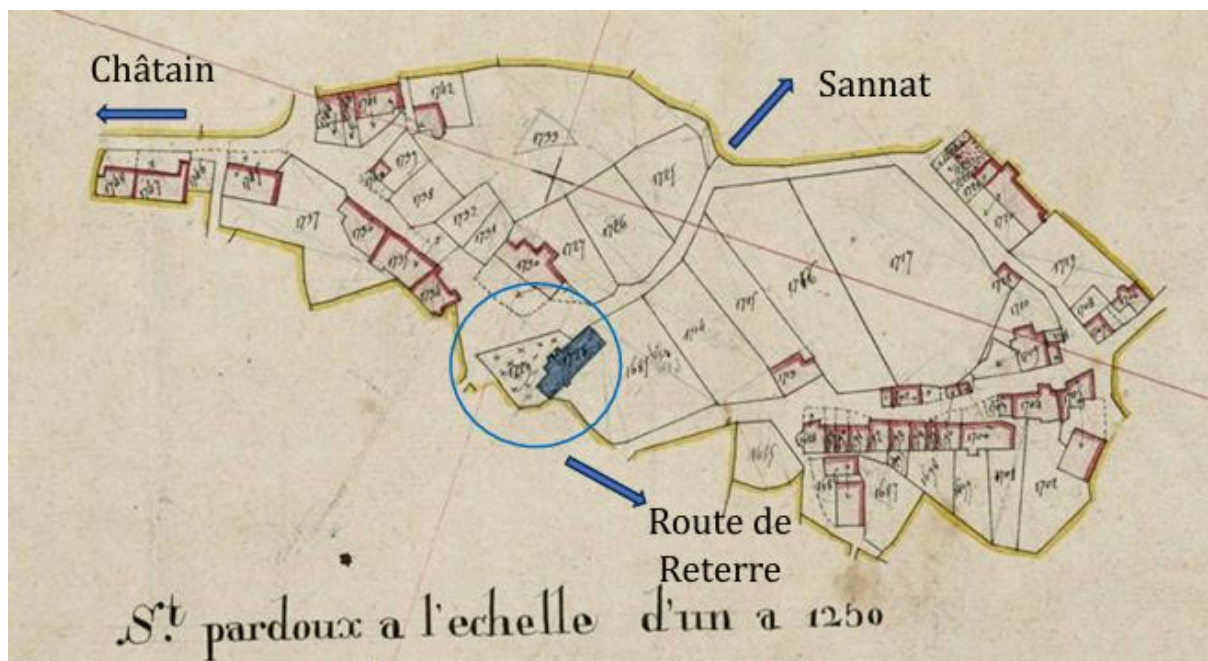
« Cette année l'église de Fayolle a été réparée, la muraille de la nef du côté nord à neuf, les lambris, la chaire, la sacristie et le pavé, tout à neuf. Il en a coûté 360 livres. Le chœur a été repavé et presque fait à neuf et les ornements fournis l'année précédente par les Messieurs de Chambon et les chanoines de la Sainte-Chapelle de Riom#, excepté la chasuble de soie dont le fond de damas couleur de feu a été donné par Madame de Gamasche de Pouthé de la Ville du Bois

ils ont aussi fourni deux aubes, un petit surplis et... » (2 noms illisibles)

NB : Une livre (livre tournoi) représentait une valeur de 0.312 gr d'or fin, ce qui au prix de l'or aujourd'hui ferait environ 15.000€ (chiffre pour donner un ordre d'idée mais qui ne signifie pas grand-chose car cette évaluation dépend du cours de l'or, et le coût de la vie de cette époque n'a rien à voir avec celui d'aujourd'hui). *Messieurs de Chambon* signifie les moines de l'abbaye.

Eglise de Saint-Pardoux

Là encore, en 1837 les deux parcelles appartiennent à la Commune de Sannat, elles sont à l'intérieur du cercle. Celle en foncé, de 110 m², comporte une mesure, ce sont les ruines de l'église (surface équivalente à celle de Fayolle), et celle avec les croix, de 220 m², correspond au cimetière. Il était d'une taille intermédiaire entre celui de Sannat et celui de Fayolle. Mais en 1837, contrairement à Fayolle, ce n'était pas une pâture, il continuait à être utilisé, pas pour longtemps, puisque la dernière inhumation a eu lieu le 26 août 1838, si l'on en croit une délibération adoptée par le conseil municipal de Sannat en 1846.



L'église et le cimetière se situaient à l'embranchement des routes de Sannat, de Reterre - Evaux et d'Arfeuille-Châtain qui constitue le principal carrefour de l'ancien bourg, sur la partie gauche, un peu surélevée, à proximité de ce qui fut l'entrepôt de l'ancien maire Paul Riffat, aujourd'hui transformé en habitation.

L'accès des fidèles à l'église fut momentanément interdit en 1742, probablement pour des raisons de sécurité, nous apprend le registre paroissial de St-Pardoux. Voici ce qu'écrit le curé Bellot dans l'acte de naissance de Léonard Petit :

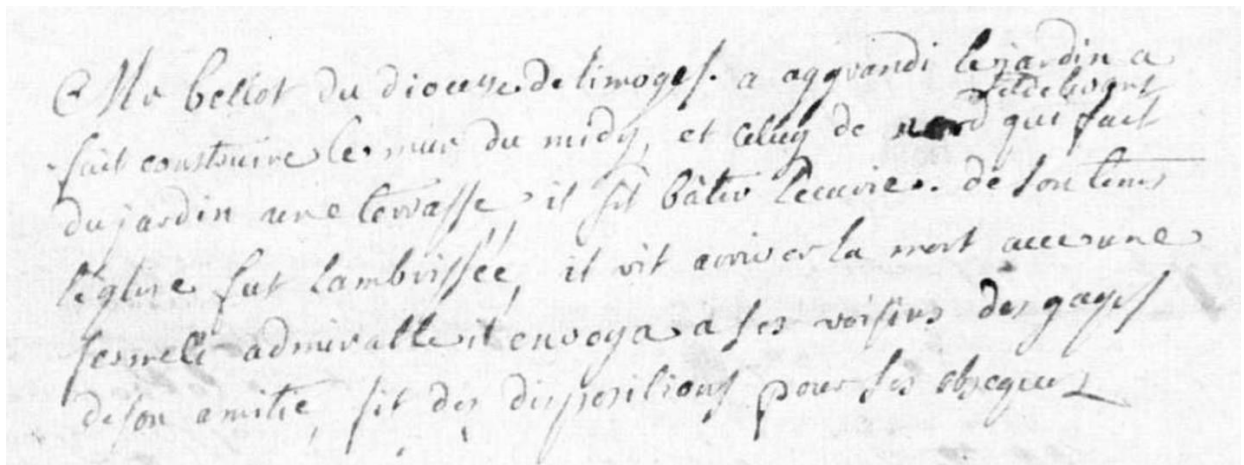
« Aujourd'hui sixième octobre 1742 a été baptisé par moi curé soussigné en l'église de Sannat, la mienne étant interdite de par Monseigneur Decoetloquet⁷ évêque de Limoges, Léonard Petit, fils à Gilbert et à Marguerite Raynaud sa femme du village des Fayes... » Signé Bellot curé de Saint-Pardoux le Pauvre.

Et sur la page d'en face, dans un espace laissé blanc, une main d'une autre écriture a écrit après la mort du curé Bellot *« M Bellot du diocèse de Limoges a agrandi le jardin, a fait construire les murs du midi et celui du nord qui fait du jardin une terrasse, il fit bâtir l'écurie. De son temps l'église fut lambrissée, il vit arriver la mort avec une sérénité admirable et envoya à ses voisins des gages de son amitié, prit ses dispositions pour les obsèques ».*

⁷ Jean-Gilles du Coëtlosquet, né le 15 septembre 1700 à Saint-Pol-de-Léon et mort le 21 mars 1784 à Paris, est un homme d'Église français du XVIII^e siècle, évêque de Limoges puis précepteur des petits-fils de Louis XV. (Les futurs Louis XVI, Louis XVIII et Charles X) (Wikipédia)

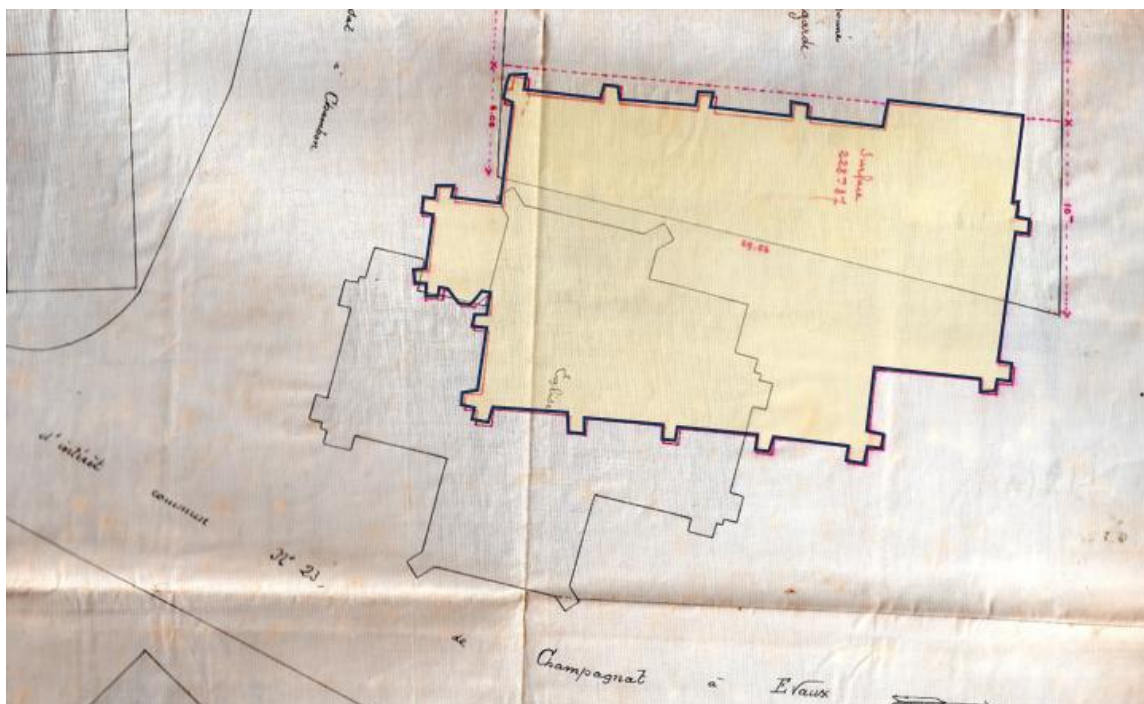
Jean-Baptiste Bellot « *Prêtre, prieur et curé de Saint-Pardoux le Pauvre* » est décédé le 14 décembre 1750 à St-Pardoux. Ses obsèques ont été célébrées par le curé de Sannat, Ventouroux, en présence des curés de Reterre et du Tromp. Sans doute avait-il entrepris en outre les travaux de sécurisation de l'église demandés par l'évêque, et peut-être la stabilisation du terrain du jardin en faisait-elle partie.

L'auteur de l'hommage qui lui a été rendu sur le registre est probablement le curé qui lui a succédé, Thomas, dont l'écriture se démarque de la plupart de ses collègues tant elle est jolie...et parfaitement lisible.



M^r Bellot du diocèse de Limoges. a agrandi le jardin a fait construire le mur du midy, et celui de ~~nord~~ ^{de l'église} qui fait du jardin une terrasse, il fit bâtir l'écure. de son temps l'église fut lambrissée, il vit arriver la mort avec une fermeté admirable et envoya a ses voisins des gages de son amitié, fit des dispositions pour ses obsèques

L'ancienne église de Sannat :



Ce plan superpose les deux églises, l'ancienne et la nouvelle. L'ancienne avait une forme de croix grecque (les 4 branches sont égales, l'excroissance au nord-est devait correspondre à la sacristie...comme dans la nouvelle église) et elle développait une surface de 260 m². La nouvelle (en jaune) est rectangulaire et s'étend sur 430 m². Elle est un peu décalée vers le nord par rapport à la précédente. L'ancienne église, et le cimetière contigu au sud, occupaient presque toute l'actuelle place du 8 mai.

Les desservants des églises :

Fayolle étant une paroisse annexe de celle de Sannat, les mêmes prêtres officiaient dans les deux paroisses. Cela donnait une relative importance à cet ensemble, aussi bénéficiait-il de la présence de deux prêtres, un curé assisté d'un vicaire (cad un prêtre adjoint). Il faut dire que le nombre de clercs était sans commune mesure avec celui d'aujourd'hui ; rappelons ce que nous avons écrit dans [le SHP N°43 à propos de la religion](#) et de la superstition. Il y avait 500 prêtres sur le territoire qui est devenu la Creuse en 1789 - et même 2500 quelques décennies plus tôt ; mais beaucoup alors étaient des prêtres « *communalistes* » chargés seulement de la messe pour les défunts. Aujourd'hui les officiants ne sont guère plus d'une dizaine dans le département. A Saint-Pardoux résidait un seul prêtre, au rang de curé, c'est-à-dire disposant d'une cure et assurant la direction religieuse de la paroisse.

Au fil des actes de baptêmes on voit se succéder :

Sannat et Fayolle :

1736 : Curé : Montculier, Vicaire : Bellot

1739 : Vicaire : Degeorges

1750 : Vicaire : Galitre

1751 : Curé : Ventouroux (†1769)

1753 : Vicaire : Decourteix

1764 : Vicaire : Courtignon

1769 : Curé : Rousseau

1771 : Vicaire : Chantelot

1772 : Curé Mazetier

1775 : Vicaire : Bourdier

1778 : Vicaire : Souchard

1784 : Vicaire : Jouanique

Saint-Pardoux :

1736 : Curé Chaudeffaux (†1739)

1739 : Curé Bellot Jean-Baptiste (†1750) (ex Vicaire à Sannat)

1751 : Curé Thomas

1758 : Curé Bonneau (ex Vicaire à Chambon)

1759 : Curé Goguier

1761 : Curé Duchier

1766 : Curé Hervet Jean-Baptiste

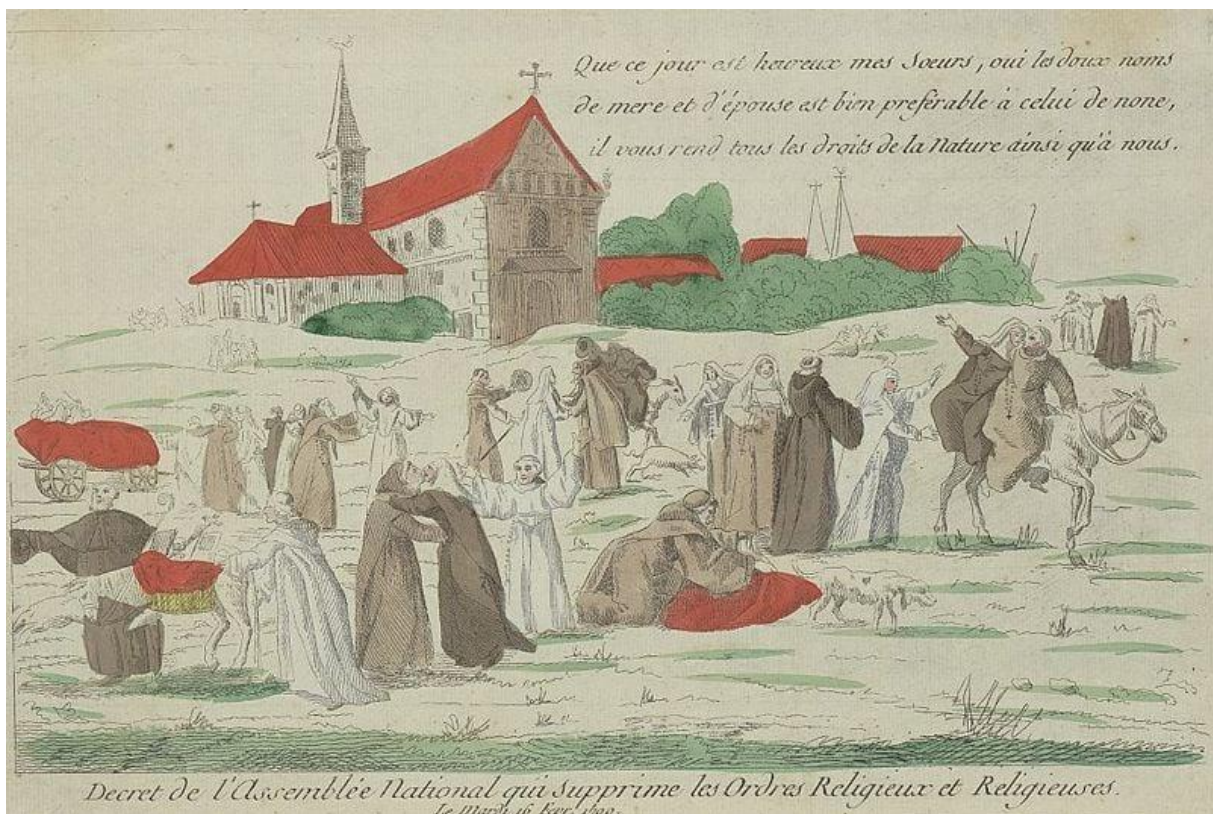
1777 : Curé Brunet

Les curés Mazetier (Sannat et Fayolle) et Brunet ont continué à tenir et signer les registres paroissiaux jusqu'à leur terme, c'est-à-dire en décembre 1792, ce qui signifie qu'ils ont prêté le serment de fidélité à la « *Constitution civile du clergé* » et donc à la Révolution.

En effet après que le 11 août 1789, la dîme qui constituait un prélèvement d'un dixième environ sur les récoltes et les naissances d'animaux au profit du clergé, ait été supprimée, que les biens de l'église aient été confisqués pour devenir des biens nationaux en novembre, et qu'un grand nombre de congrégations religieuses aient été dissoutes en février 1790, il fallut réorganiser l'Eglise de France. Ce que fit l'Assemblée nationale constituante le 12 juillet 1790 en votant la « *Constitution civile du clergé* ». Le clergé régulier (les moines et les nonnes) était supprimé. Le nombre d'évêques et de curés était réduit pour correspondre au nombre de départements et de communes. Les curés et les évêques étaient dorénavant élus par les citoyens et payés par l'État. Mais en avril 1791, le pape Pie VI condamna la Constitution civile du clergé et les principes révolutionnaires. Le clergé catholique et les fidèles se divisèrent. D'un côté les « *constitutionnels* » (ou « *jureurs* » ou « *assermentés* ») acceptant la Constitution civile du clergé, de l'autre côté les « *réfractaires* » qui obéissaient au pape et qui souvent soutinrent les adversaires de la Révolution. Le conflit religieux, parfois violent, ne prendra fin qu'avec le

Concordat signé en 1801 entre le Premier Consul, Bonaparte et le Pape Pie VII.

Le Père Louis Pérouas, historien de la religion en Creuse (et religieux lui-même), dans son livre « *Le clergé creusois durant la période révolutionnaire* », écrit que la majorité des ecclésiastiques creusois ont accepté la Constitution civile du clergé. Le serment l'emporta dans le quart Nord-Est de la Creuse (auquel nous appartenons), la région de Saint- Vaury à l'ouest de Guéret et la région à l'ouest de Bourganeuf. Par contre dans la région comprise dans le triangle Ahun, Royère, Bellegarde, et la portion Sud-Est du département autour de Felletin, le clergé resta attaché à l'Eglise traditionnelle. C'est-à-dire que les prêtres constitutionnels furent majoritaires dans le premier cas, et les prêtres réfractaires le furent dans le deuxième. Les prêtres sannatois eurent donc, au moins jusqu'à la fin de l'année, un comportement conforme à leur environnement et ne s'opposèrent pas à la Révolution. Les réfractaires furent privés de tout rôle officiel, et s'ils continuèrent à diriger le culte, ils le firent à leurs risques et périls, le plus souvent dans la clandestinité.



Une caricature de 1790 sur la Constitution civile du clergé votée par l'Assemblée constituante. Les nonnes et les moines sont libérés de leurs vœux de célibat. En profitèrent-ils autant que le laisse penser cette caricature ? Le mariage des prêtres ne fut pas autorisé, mais il ne fut pas systématiquement pourchassé non plus, cela dépendait des évêques. Il resta cependant limité.

La cérémonie du baptême :

Sur le plan formel, la cérémonie devait se dérouler en présence du parrain et de la marraine qui devaient apposer leur signature, s'ils étaient capables de le faire...



Le baptême se déroulait très rapidement après la naissance, le jour même ou le lendemain, car depuis le 12^{ème} siècle l'Église considérait que l'âme des enfants décédés sans avoir reçu le sacrement du baptême était condamnée à errer pour l'éternité aux portes de l'enfer, dans ce qu'on appelait les limbes. Et si l'enfant qui venait de naître semblait ne pas pouvoir attendre la présentation sur les fonts baptismaux et l'onction du prêtre, la personne qui avait aidé à l'accouchement, ou un membre de la famille, une voisine, ou souvent une dame qui jouait le rôle de sage-femme⁸, procédait à un baptême sommaire qu'on appelait « *l'ondoiment* ». (Elle avait ondoyé l'enfant, c'est-à-dire qu'elle l'avait aspergé d'une onde, autrement dit d'une eau, bénite en la circonstance, en récitant les prières adéquates). On parle parfois de « petit baptême » pour désigner l'ondoiment.

⁸ On appelait « matrone » les femmes qui avaient acquis une certaine compétence par la pratique et par la transmission de gestes ancestraux. L'auteur creusois Jean-Guy Soumy décrit très bien le rôle de ces matrones dans son dernier roman paru récemment « *Sage-femme des hauts plateaux* ».

Ainsi en 1759 Marguerite Rougeron de Serre « a été ondoyée par Berthe Bonjon » ; la même année François Rouffet du Poux « a été ondoyé à la maison par le parrain ». Mais l'ondolement pouvait être pratiqué par le prêtre lui-même dans un premier temps, pour quelqu'un du Bourg habitant pourtant à proximité de l'église, s'il semblait qu'il y avait risque de mort imminente. Si l'enfant survivait, il fallait procéder à une régularisation ultérieure du baptême, on parlait alors de « *suppléer les cérémonies du baptême* ». Ainsi fut-il fait en 1774 pour Gabriel Fournier du Bourg.

« Le 26^{ème} jour du mois d'août 1774 ont été suppléées par moi curé soussigné les cérémonies du baptême à un garçon à qui on a imposé le nom de Gabriel, fils de Pardoux Fournier et de Marguerite Brandon son épouse légitime, maçon du bourg, lequel est né et a été ondoyé en cette église par moi dit curé à cause du danger de mort le même jour... (Signé Mazetier curé de Sannat et Fayolles⁹ son annexe) »

Le baptême à l'église a pu ne pas pouvoir être célébré parce qu'il était impossible de se rendre au Bourg, tel fut le cas en 1750, pour Toussaint Jouanethon, fils de Jean Jouanethon laboureur de Serre. Il fut baptisé le 15 décembre après avoir quelques jours plus tôt « été ondoyé à la maison par François Doucet », la cause en fut un « *temps de grande neige* ».

Mais l'ondolement pouvait avoir des raisons moins impérieuses et plus utilitaires, un « ondolement de confort » pourrait-on dire, comme celui de Gaspard Amable de Pouthé en 1784.

Transcription : « *Le 29 avril 1784 ont été suppléées les cérémonies du baptême par moi soussigné à un garçon à qui on a imposé le nom de Gaspard Amable, fils de haut et puissant seigneur Messire Gaspard Louis Amable de Pouthé, chevalier seigneur de la Ville du Bois¹⁰ et de Dame Victoire des Michels sa légitime épouse demeurant en leur château de la Ville du Bois, paroisse de Fayolle, né et ondoyé par moi le septième jour de janvier de ladite année. Le parrain a été haut et puissant seigneur Messire Gaspard Amable De Pouthé, seigneur du Chiroux et Peyrat, cousin, et marraine dame Marie-Jeanne Des Michels de Pouthé, tante, lesquels ont soussigné avec nous... »*

⁹ Fayolle était souvent écrit avec un « s » final autrefois.

¹⁰ Ce Gaspard Louis Amable est le neveu de Gaspard Amable, le chevalier de Malte dont nous avons parlé dans l'article consacré à la Commanderie hospitalière de Lavaufanche, et qui était mort dans une expédition navale en Méditerranée en 1773. Apparaissent une nouvelle fois dans cet acte les liens de cousinage entre les de Pouthé de la Ville du Bois et ceux du Chiroux de Peyrat-la-Nonière.

d'un métayer du Rivaud est un certain « Maître Gilbert Legrand sieur du Rivaux », mais il s'agit sans doute d'un propriétaire d'une certaine aisance, un magistrat ou un avocat, qui se donne l'apparence de la noblesse sans véritablement en faire partie.¹² . Il y a un doute également sur le Puylat, puisque l'on sait que l'épouse de Louis de Loubens de Verdalle dans la 2^{ème} moitié du 17^{ème} siècle s'appelait Marie du Puy-Latat, mais elle était née et s'était mariée à Chambon. Quand la noblesse a-t-elle disparu à Sannat ? Avant 1736, mais à quelle époque précisément ?)

Revenons à nos deux branches nobles connues, les de Pouthé de la Roche-Aymon, de la Ville du Bois et les Barthon de la Mothe auxquels ont succédé (avant 1762, mais sans doute peu avant) les de Loubens de Verdalle. (*A ce sujet voir la note en fin d'article*).

Dans le domaine du parrainage accordé à des roturiers (c'est-à-dire des non nobles), les de Pouthé l'emportent. Sur la période de notre étude, et avant la Révolution française, soit de 1736 à 1789, ils furent parrains ou marraines à 20 reprises. Les bénéficiaires, presque tous de Fayolle ou de St-Pardoux, furent très majoritairement des enfants dont les parents étaient à leur service, des métayers, des journaliers, mais aussi des laboureurs et un maçon, en principe indépendants, mais qui certainement leur étaient liés. Il faut ajouter deux enfants du bourg de Sannat dont les pères avaient dû leur rendre des services, un tailleur d'habit et un notaire, Jacques Valluche. Notons que dans presque tous les cas le parrainage est masculin, la marraine est une roturière. Les Barthon apparaissent 8 fois, et c'est presque toujours une femme, une marraine donc, et quasiment toujours la même Françoise Barthon de la Mothe. Le caractère féminin du parrainage, considérant le rôle second accordé aux femmes, était certainement moins prestigieux que celui des hommes. Puis cette famille cesse d'apparaître.

Les de Loubens de Verdalle ne sont présents que 3 fois. En 1736 pour la fille d'un fermier du Tirondet, le parrain est André Barthon de la Mothe et la marraine « Dame Marie Fillas de Verdalle », c'est-à-dire l'épouse de Jean-Baptiste de Loubens de Verdalle, qui est prénommée Françoise dans la généalogie de Mr de Matharel, mais quand on connaît la volatilité des prénoms autrefois, et surtout celui de Marie qui était omniprésent et souvent

¹² A ce propos Mr Voient, l'époux de Colette, décrivant la situation et les caractéristiques de la maison héritée des parents de son épouse, m'avait parlé de la singularité de la construction et en particulier de l'épaisseur anormale des murs. Cela évoquait, m'avait-il dit, un ancien château. C'était certainement celle de ce notable.

utilisé comme substitution, ce peut être elle...ou une sœur éventuelle ? La seconde fois c'est en 1742, le parrain est Gabriel de Verdalle, écuyer (probablement un frère cadet) et la marraine Françoise Barthon. La troisième en 1848, la marraine est encore Françoise Barthon et le parrain Jean-Louis de Loubens de Verdalle. Passée cette date les Loubens de Verdalle n'apparaissent plus comme parrains ou marraines, or c'est pourtant dans la deuxième moitié du 19^{ème} siècle qu'ils s'installent au Tirondet. On retrouve parmi les bénéficiaires des parrainages Barthon et de Verdalle les mêmes catégories sociales, mais avec une nette dominante de laboureurs, c'est-à-dire de propriétaires.

On pourrait en conclure qu'une plus grande proximité avec le peuple animait la famille de Pouthé, d'autant plus, comme on a vu que cela s'était produit quelques dizaines d'années plus tard, les hommes de la famille de Pouthé ne rechignaient pas à l'union charnelle avec une femme du peuple. Ce n'était certes pas exceptionnel en ce temps-là, mais ce qui l'était davantage, c'est qu'ils l'assumaient. François de Pouthé avait sur le tard, en 1859 épousé Marie André, la mère de son enfant, pour que sa fille illégitime puisse hériter de la part de son père à son décès. Plus tôt, en pleine tourmente révolutionnaire, le 21 janvier 1794, alors que la Terreur battait son plein, exactement un an après l'exécution du roi Louis XVI, une sage-femme de Villecherine et deux domestiques du château de la Ville du Bois, certainement mandatés par leur maître, déclaraient « *une fille naturelle dont le père est Louis Amable Depouthé et la mère Marie Rougeron tous deux demeurant au lieu de la Ville du Bois* ». La petite était donc enregistrée sous le nom de Marguerite Depouthé.

A partir de 1793 la laïcisation de l'état-civil eut pour conséquence la disparition des parrains et des marraines. Ils furent remplacés par de simples témoins qui témoignaient de l'exactitude de la déclaration. Les deux familles ci-devant nobles accordèrent encore leur témoignage, mais ce fut exceptionnel. En 1801, à la naissance du fils d'un métayer du Tirondet d'en haut, le premier témoin est nommé « *citoyen Deverdal Joseph* » lui-même signe, en toute modestie, certainement involontaire, « *deverdal* ». Chez les de Pouthé, sera témoin par deux fois, en 1804 et 1805, pour le même métayer, François Augustin qui signera également simplement « *Depoute* ».

Quelle signification peut-on accorder à ces parrainages ?

Constatons d'abord qu'ils existent, ce qui peut constituer une surprise quand on sait que dans le domaine social, ce qui caractérise un « ordre », comme la

noblesse sous l'Ancien régime, c'est son imperméabilité¹³ et la distance qu'il maintient avec l'ordre considéré comme inférieur, en l'occurrence le Tiers-Etat. D'ailleurs ces parrainages cessent en 1769, vingt ans avant la Révolution, quand s'amorce la « *réaction nobiliaire* ». En effet, à ce moment-là, sentant leur régime (la monarchie absolue et la féodalité) vaciller face à la montée de l'idéologie libérale, et devant la crise financière généralisée, la noblesse devint de plus en plus intransigeante, pour maintenir son pouvoir et ses privilèges. Elle se ferma davantage et exigea encore plus en matière de redevances payées par les paysans. Les tensions avec le peuple devinrent si fortes qu'elles aboutirent en juillet-août 1789, dans la foulée du 14 juillet, à une révolte généralisée des campagnes françaises, qui se traduisit par le pillage de nombreux châteaux. Le but était de brûler les documents qui consignaient les charges dues par les paysans, que l'on appelle les « terriers » (c'est-à-dire des textes relatifs aux terres). C'est cette révolte, qu'on appelle « *la Grande Peur* » qui contraignit l'Assemblée nationale constituante à voter l'abolition des droits seigneuriaux et la possibilité de rachat des droits féodaux par les paysans, lors de la célèbre nuit du 4 août.

Revenons aux années où la situation était encore calme entre 1736 (début de notre étude) et 1769 (fin des parrainages nobles au profit des roturiers). Ils sont au nombre de 31, et même 32 en ajoutant une autre dame noble inconnue. Sur un total de naissances pour la même période de 1324, cela représente 2,4% des naissances. Chiffre qui semble être conforme à ce que l'on peut trouver dans d'autres régions de France. La pratique donc, tout en restant très minoritaire, n'était pas non plus exceptionnelle. Ce qui peut davantage étonner, c'est l'attitude apparemment un peu différente des deux seigneureries. Au Tirondet on semble plus timoré qu'à la Ville du Bois. Il peut y avoir des raisons objectives. Le ban (le pouvoir) s'étend sur une étendue moins grande. Si les deux familles se partagent la paroisse de Fayolle (dans quelle proportion ? On l'ignore), les de Pouthé « règnent » seuls sur Saint-Pardoux. Par ailleurs, il y a une grande continuité familiale depuis des temps immémoriaux à la Ville du Bois, tandis qu'au 18^{ème} siècle au Tirondet on a dû passer des « de Bonneval »¹⁴ aux « Barthon de la Mothe » puis aux « de Loubens de Verdalle ». La proximité avec la population, fruit d'une longue

¹³ Contrairement à une « classe » sociale comme la bourgeoisie dans le système capitaliste actuel où quiconque peut entrer...à condition d'avoir acquis la fortune nécessaire, ou en sortir en cas d'infortune financière. Les « classes sociales » sont dites perméables. S'il y a imperméabilité absolue, ce qui n'était pas tout à fait le cas de la noblesse, on parle de « caste », comme en Inde.

¹⁴ Seigneurs de Châtain

cohabitation, devait en conséquence en être plus grande. Le fait que par deux fois des de Pouthé aient donné leur nom à des enfants illégitimes renforce cette hypothèse. Il peut y avoir également des sensibilités familiales différentes, qui se sont traduites par exemple par les unions matrimoniales. Une simple comparaison des deux arbres généalogiques simplifiés des deux familles met en évidence le fait que la famille de Loubens de Verdalle est restée endogame (c'est-à-dire que les mariages ont toujours eu lieu à l'intérieur du même groupe social, la noblesse, au moins pour la branche aînée) jusqu'au 20^{ème} siècle, alors que les de Pouthé se sont unis avec des roturiers dès le début du 19^{ème} siècle, faisant chefs de famille des entrepreneurs du bâtiment, fils ou petit-fils d'anciens maçons creusois, Jean-François Bagnard et Paul Rouchon.

Enfin question que l'on peut se poser, qu'apportait aux bénéficiaires ce parrainage ? Ce parrainage était une forme de paternalisme bienveillant qui pouvait s'inscrire dans un idéal chrétien et noble, qui pouvait être sincère, ou qui pouvait être mis en scène pour faire accepter les différences et les inégalités sociales. Le parrain ou la marraine n'avaient à l'égard de leur filleul que des obligations morales, et non matérielles ou financières (comme le fait de recueillir l'orphelin ou d'accorder une dot ou un revenu quelconque). L'obligation morale était de veiller à ce que les filleuls reçoivent une éducation chrétienne, de leur apporter bienveillance et protection, voire de les aider dans les moments importants ou difficiles de la vie.

Petite parenthèse pour confirmer que St-Pardoux faisait bien partie du ban de la famille de Pouthé de la Ville du Bois, sur l'acte de naissance de Gaspard Amable Briand, né en 1756, fils de Pierre, métayer au domaine de la Ville du Bois, mais sans doute résident également de Saint-Pardoux puisque la naissance est enregistrée sur le registre de cette paroisse, il est écrit : « *Le parrain a été Messire Gaspard Amable de Pouthé de la Ville du Bois demeurant à Saint-Pardoux le Pauvre lequel a signé...* », et effectivement figure la signature « *poute de la ville dubois* ».

Il s'agit du Gaspard Amable dont on a déjà parlé, le chevalier de Malte, né en 1744 (il a donc 12 ans), frère cadet d'Amable Gaspard né en 1743. On peut en déduire que dans la famille De Pouthé, l'aîné résidait, avec les droits attenants, au château de la Ville du Bois et que le cadet demeurait à St-Pardoux. Où ? D'ailleurs on a déjà vu dans le SHP N°38 (Article sur la faïencerie de la Ville du Bois) qu'une descendante du Comte Gaspard Louis Amable de Pouthé de la Roche-Aymon, Marie-Jeanne, était décédée en sa demeure de St-Pardoux en 1857. Et pourtant Marie-Jeanne, ni aucun autre

de Pouthé n'apparaît dans la liste des propriétaires sannatois en 1837. Par contre Marie-Jeanne est propriétaire à la Ville du Bois !

Le dit sieur a écrit en l'an cinquante six à elle Gaspard
Gaspard et Anne Briaud fils légitime à Pierre Briaud métayer
du domaine de la ville du Bois sous le château autrefois appelé du
marceau et Jeanne Jeanne son épouse de la paroisse de Fayolle
le parain a été et Gaspard a marié de la ville du Bois demeurant
à Fayolle par lequel a été signé et la mariée et Anne Jeanne
fille tante a été demeurant au même domaine du marceau lequel
a été signé et a été signé de la paroisse
pouté de la ville du Bois. Thomas Curé

La répartition de la population entre les anciennes communes :

Pour mesurer la natalité et son évolution on utilise généralement des taux. Pour cela il faut connaître le nombre de naissances annuel et le rapporter à la population totale. Or, si l'état-civil nous donne bien le nombre annuel des naissances, aucun recensement véritable ne nous donne précisément le nombre d'habitants sous l'Ancien régime. Avant la Révolution existaient bien ce que l'on appelle des « dénombrements de feux », c'est à dire de foyers, dans un but fiscal, mais ils étaient généralement irréguliers, peu précis et incomplets. Et nous n'en disposons d'aucun pour nos trois paroisses. Il faut attendre 1836 pour avoir des informations fiables et disponibles aux Archives départementales. Les recensements périodiques ont pourtant bien été créés en 1800-1801, et même un premier vrai recensement avait eu lieu en 1793-1794. Nous avons accès aux résultats de manière discontinue de 1793 à 1831 pour les trois communes par le site de l'EHESS¹⁵ et à partir de 1836 par la même école et Wikipédia

¹⁵ Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales

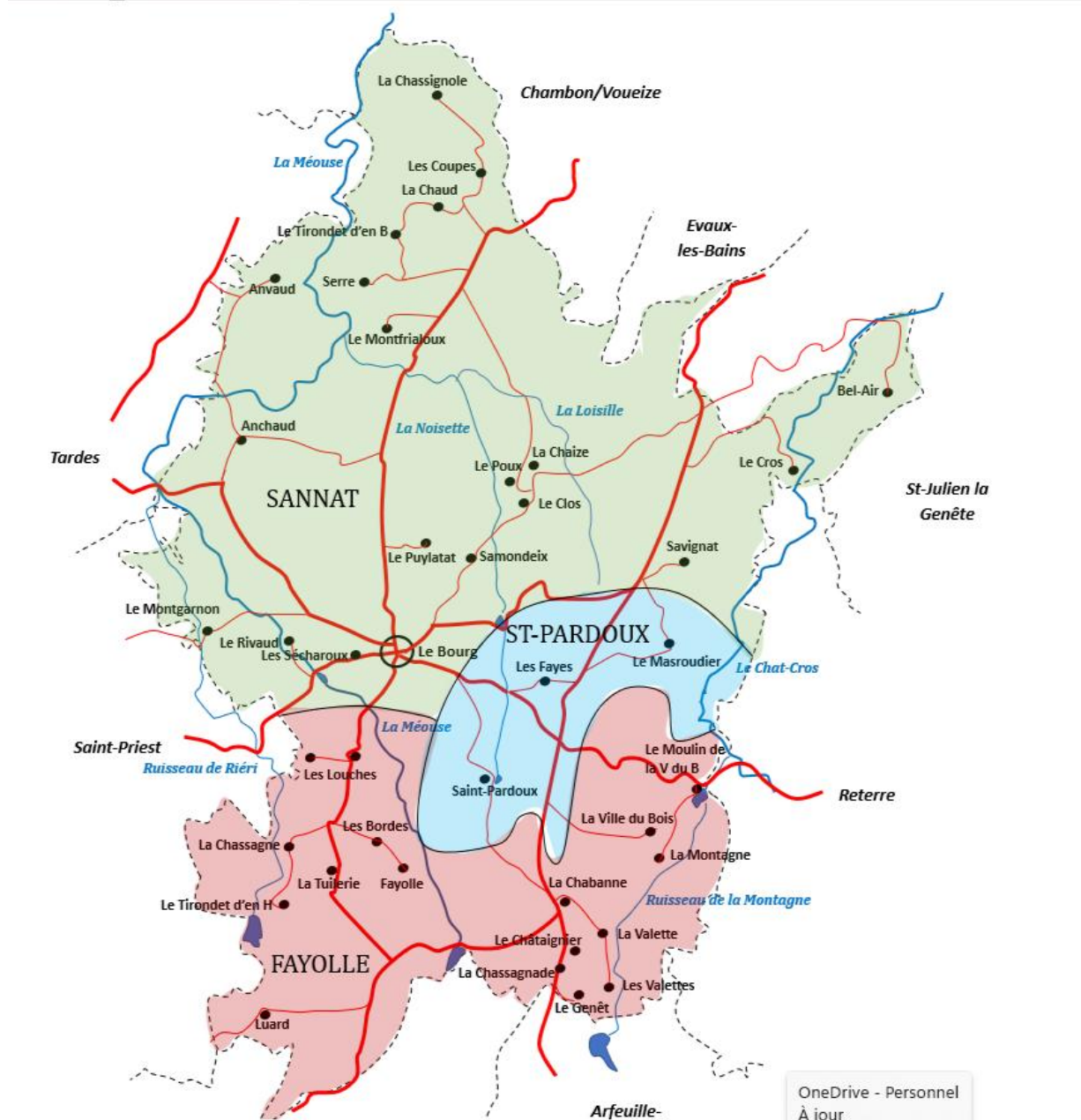
Année	Sannat	Fayolle	St-Pardoux	Ensemble
1793	666	299	220	1185
1800	818 (589)	229	232	1050
1806	774 (588)	186	243	1017
1821	1116 (815)	301	279	1395
1836	942	345 (430)	485	1772

Les résultats officiels (mais sujets à caution car effectués dans des conditions difficiles et pas toujours avec la rigueur nécessaire) sont en caractères gras sur le tableau. Les autres sont le résultat d'un calcul qui a évalué la part de population de chaque sous-ensemble de notre commune en fonction de sa part dans les naissances. Ce qui signifie qu'en 1800 (ou 1806 et 1821), Fayolle ayant été rattaché à Sannat en 1797, mais pas encore St-Pardoux, les recensements donnant seulement les nombres d'habitants pour Sannat et St-Pardoux, pour Sannat le nombre en caractère gras est celui du recensement, celui entre parenthèses, celui du seul territoire de l'ancienne paroisse de Sannat. La parenthèse pour Fayolle en 1836 a une autre signification, 430 serait le nombre d'habitants qui aurait été celui de l'ancienne paroisse de Fayolle si elle n'avait pas perdu ses 4 villages au profit de Mainsat.

Les fluctuations dans cette période semblent très nombreuses et apparemment contradictoires. La population globale de Sannat et Fayolle baisserait fortement sous la Révolution et l'Empire, de 965 (666+299), à 818, puis 774, soit près de 20% en 13 ans. C'est beaucoup, même si on peut deviner les causes : les troubles de la Révolution et les guerres d'abord de la Révolution, puis de l'Empire, font baisser les naissances et augmenter le nombre de morts. Ces événements ont pu pousser des hommes, voire des familles à migrer définitivement pour améliorer leurs revenus, et des jeunes hommes à les imiter pour échapper à la conscription et à la guerre. Mais le chiffre paraît d'autant plus énorme, que la population de St-Pardoux, non seulement ne diminue pas, mais au contraire augmente !

Ce que l'on peut retenir de ce tableau c'est la taille relative de chacune des parties de notre actuelle commune à la fin du 18^{ème} siècle et au début du 19^{ème}, lorsque 3 paroisses ou communes existaient, puis 2. Sannat

proprement dit représentait un peu plus de la moitié du total, Fayolle et St-Pardoux un peu moins d'un quart, et donc que les deux communes absorbées, d'une taille sensiblement égale, étaient chacune deux fois plus petites que Sannat, mais que leur absorption a permis à Sannat de doubler de taille.

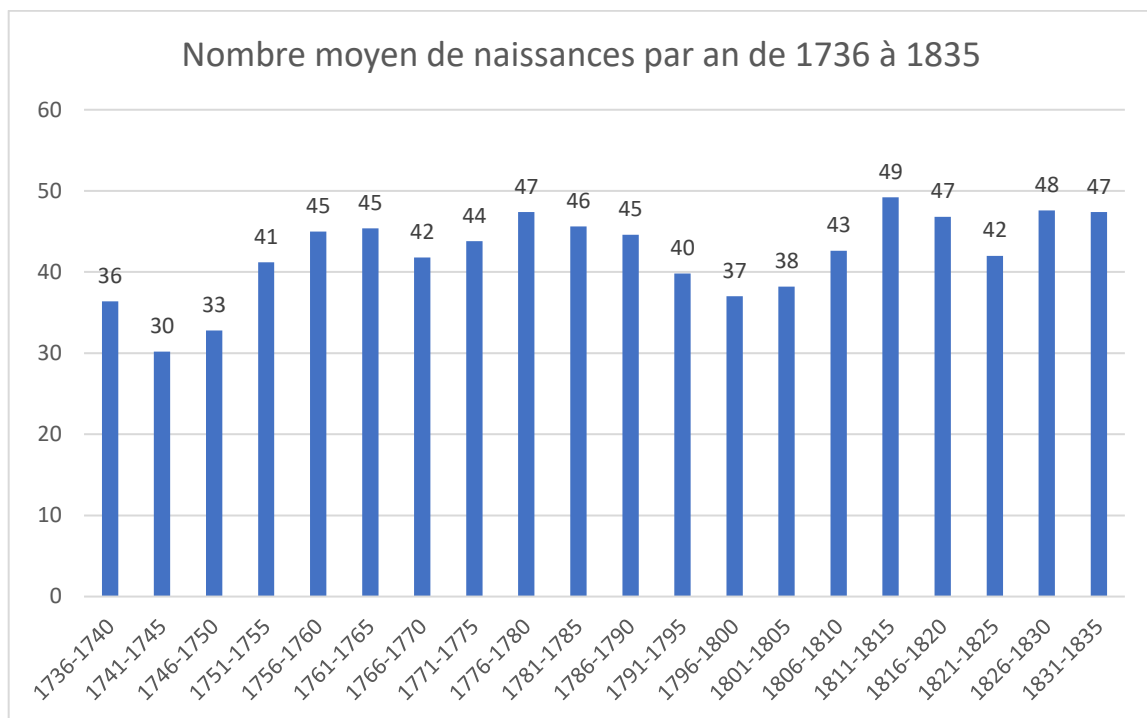


Les 4 villages transférés à Mainsat n'apparaissent pas sur la carte dont les contours sont ceux du Sannat actuel. Ces villages se situent au sud-ouest (en bas à gauche), au-delà de Luard.

L'évolution de la natalité

Comment évoluèrent les naissances à Sannat (au sens large) au cours du siècle qui va de 1736 à 1835 ?

Nous ne parlerons pas de taux de natalité comme dans les études précédentes, car pour cela il faudrait connaître de manière assez précise le nombre d'habitants. Nous nous contenterons de calculer le nombre moyen de naissances par année de 1736 à 1835.



D'abord constatons qu'apparaissent deux creux principaux, un au milieu du 18^{ème} siècle, l'autre à la fin de ce siècle et au début du suivant.

Pourquoi de tels creux ? La baisse du nombre de naissances est le plus souvent provoquée par la faim, consécutive à de mauvaises récoltes. Autrefois la population pauvre, c'est-à-dire la majorité de la population dans les campagnes, se nourrissait essentiellement des productions locales : céréales, légumes et fruits récoltés sur place, en circuit court dirait-on aujourd'hui. Le surplus de revenus servait à payer les impôts et redevances, les dots et dédommagements des enfants qui quittaient le foyer, et les quelques produits nécessaires à la vie et au travail, que leurs vendaient les quelques artisans et les colporteurs. L'équilibre des comptes des ménages était très précaire. La moindre mauvaise récolte était une catastrophe. Les céréales, (dans la Marche-Combraille principalement le seigle et non le blé) constituaient l'aliment de base de la population, sous forme de pain et de ses

variantes (galettes) ou de bouillies. Le commerce des grains était peu répandu, sauf pour approvisionner les villes, et de toutes façons, la forte augmentation des prix que provoquait la rareté en cas de mauvaises récoltes rendait difficile un achat pour pallier la pénurie. Il faut dire que les marchands spéculateurs profitaient abusivement de la situation, eux qu'on surnommait les « *accapareurs* » ou les « *affameurs* ». Ajoutons que la France a connu de la fin du Moyen-Age jusqu'au début du 19^{ème} siècle une période de refroidissement que l'on nomme « *le petit âge glaciaire* », qui s'est traduite par des hivers plus rudes et plus longs, compromettant les récoltes. La dernière famine s'est produite en 1709, à la fin du règne de Louis XIV. Le prix du pain fut multiplié par 10, la faim a provoqué au moins 600.000 morts. Beaucoup d'autres périodes de pénurie alimentaire se produiront jusqu'au milieu du 19^{ème} siècle, provoquant une surmortalité et une baisse de la natalité, mais elles seront de moindre ampleur. On parle alors de « *disettes* », suivies souvent d'émeutes, de révoltes de la faim, qu'on appelait pudiquement des « *émotions populaires* » ou auparavant des « *jacqueries* ». Certaines pouvaient revêtir une grande ampleur, comme celle de 1775, au début du règne de Louis XVI, que l'on a appelée la « *Guerre des farines* ». A la raison purement économique, s'était ajoutée une raison politique, la libéralisation du prix des céréales, décision prise sous l'influence des libéraux de l'époque, que l'on appelait les « *physiocrates* », (dont les idées finiront par triompher après 1794). Le roi dut faire marche arrière et rétablir un certain contrôle des prix pour que ne s'enflamme pas la spéculation.

En cas de mauvaises récoltes, la situation dans notre région était contradictoire. Elle était aggravée par la pauvreté des sols, (et donc la faiblesse des rendements), qui rendait les aléas climatiques encore plus sensibles. Mais en revanche elle était un peu amortie, à la fois par la solidarité familiale et villageoise qui était plus forte qu'ailleurs, et davantage encore par le revenu que procurait la migration des maçons...là où elle existait. On verra un peu plus loin à partir de quand cet atout a pu jouer pour Sannat. Au 19^{ème} siècle, cet avantage a existé, cela est sûr. L'historien Alain Corbin que nous avons déjà maintes fois cité a bien montré combien les régions migrantes du Limousin avaient mieux résisté aux pénuries alimentaires que les autres. Mais pour nous, à Sannat, à partir de quelle date cet amortisseur a-t-il pu jouer un rôle ? Nous le verrons un peu plus loin en essayant de déterminer quand a vraiment commencé la migration des maçons à Sannat.

Revenons sur les creux qui apparaissent sur le schéma qui introduit ce paragraphe. Ceux des années 1740 et 1770, mais aussi des années 1820 ont

été provoqués par des mauvaises récoltes en raison du climat¹⁶. Celui des années 1790-1810 est plus complexe. Il commence avec une mauvaise récolte en 1788 due à des orages dévastateurs pendant l'été, suivie d'un hiver très rude où le prix du pain a fortement augmenté, provoquant des troubles. Ils furent amplifiés par la crise financière et la contestation des privilèges du clergé et de la noblesse, et de l'absolutisme royal. La volonté de changement de la bourgeoisie et la contestation populaire contraindront le roi à convoquer les Etats-Généraux pour le mois de mai 1789. C'est le début de la Révolution, mais malheureusement aussi des guerres qui commencent dès le printemps 1792. Le 20 avril, Louis XVI, jouant un double jeu, espérant secrètement la défaite, déclare la guerre à son beau-frère l'Empereur d'Autriche, soutenu en cela par les Girondins contre l'avis des Montagnards.

Mais étonnamment, auparavant, les années 1790 et 1791, avec 53 et 51 naissances, figurent parmi celles où l'on a enregistré le plus de naissances à Sannat au cours de cette période 1736-1835. Comme si un vent d'optimisme bien compréhensible, avant la guerre mais après le 14 juillet 1789, s'était emparé de la population sannatoise !

Sur notre schéma présentant l'évolution des naissances, sur une période qui s'étend sur tout un siècle (de 1736 à 1835), l'impression globale est plutôt celle d'une stabilité, d'une stagnation autour de 45 naissances en moyenne par an, mais cette stagnation en valeur absolue cache une baisse en valeur relative. Le nombre de naissances reste constant mais avec une population, et donc un nombre de parents qui augmente. Ce qui signifie qu'en réalité le nombre d'enfants par couple doit baisser.

Si on prend par exemple les années 1751-1770, on voit que la moyenne des naissances annuelles est de 43, dans la période 1791-1805, il est de 38. Or entre ces périodes le nombre moyen d'habitants de la France métropolitaine dans ses frontières actuelles est passé de 25,5 millions d'habitants à 28,8, soit une hausse de 13%. La population sannatoise a probablement augmenté dans les mêmes proportions, peut-être un peu moins, nous verrons pourquoi. Mais même si l'on dit par exemple 10%, le nombre moyen de naissances par an aurait dû être de l'ordre de 42 en 1791-1805 et non 38. Et la même démonstration vaudrait pour la suite. Cela s'explique sans doute par la baisse du nombre d'enfants par famille.

¹⁶ Par exemple Toussaint Jouanethon, fils d'un laboureur de Serre, né le 15 décembre 1750 a été « ondoyé à la maison par François Doucet » en raison du « temps de grande neige » ...qui avait empêché de se rendre au Bourg !

On sait qu'au cours du 19^{ème} siècle en Europe, plus ou moins tôt et plus ou moins rapidement, la mortalité se mit à baisser assez rapidement, en raison d'une meilleure alimentation, d'une meilleure hygiène et des progrès de la médecine. En particulier la mortalité infantile (c'est-à-dire des bébés de moins d'un an) et des enfants en général. En conséquence, il n'était plus nécessaire d'avoir beaucoup d'enfants pour assurer le renouvellement des générations. La natalité baissa à son tour, mais pas tout de suite et elle le fit moins vite. D'où un décalage provisoire au profit des naissances qui provoqua une forte augmentation de la population européenne au 19^{ème} siècle, avec comme exutoire, l'émigration et la colonisation, au détriment des peuples autochtones du reste de la planète. On appelle ce décalage, la transition démographique. Elle fut moins marquée en France, où la natalité baissa plus vite qu'ailleurs en Europe, sans doute parce que les esprits se libérèrent plus vite de la pression morale de la religion. Et le Limousin fut un des premiers dans le mouvement. Cette baisse de natalité commença dès la 2^{ème} moitié du 18^{ème} siècle. Elle inquiéta même certains penseurs contemporains, comme Montesquieu, le célèbre philosophe qui théorisa la nécessaire « séparation des pouvoirs » qui écrivait :

« Les femmes riches, pour qui le plaisir est le plus grand intérêt et l'unique occupation, ne sont pas les seules qui regardent la propagation de l'espèce comme une duperie du vieux temps : déjà ces funestes secrets¹⁷, inconnus à tout animal autre que l'homme, ces secrets ont pénétré dans les campagnes ; on trompe la nature jusques dans les villages. Si ces usages licencieux, si ces goûts



homicides se répandent davantage, ils ne seront pas moins funestes à l'État que les pestes qui le ravageaient autrefois ; il est temps d'arrêter cette cause secrète et terrible de dépopulation qui mine imperceptiblement la nation. (...) Pour prévenir ces malheurs, le seul, l'unique moyen est le rétablissement des mœurs. » Parallèlement, l'enfant devenant plus rare, et la mort moins fréquente, le regard porté sur l'enfant change ; les parents lui portent un intérêt et même un amour plus important que par le passé.

J.Baptiste Greuze. L'enfant gâté. 1760

¹⁷ Il s'agit des pratiques, interdites, de contraception et d'avortement

Vérifions si l'hypothèse d'une baisse du nombre d'enfants par famille est exacte. Pour cela j'ai partiellement recomposé les familles, père, mère et décompté le nombre d'enfants nés à Sannat. Comme ce travail est très long, je ne l'ai fait que pour un peu plus d'un tiers des naissances (36%), soit un peu plus d'un millier, en prenant le début de l'alphabet de Alhéritière à Demay. L'échantillon est largement représentatif. Le résultat est peut-être approximatif car il n'est pas toujours évident de déterminer exactement le contour d'une famille ainsi que la profession du père, mais il est intéressant. Le voici :

	Laboureurs	Maçons	Précaires
1736-1750	5,4		3,6
1751-1770	3,5	2,9	2,9
1771-1790	3,6	3	2,9
1791-1805	2,7	2	1,9

Moyenne du nombre d'enfants par famille

La période qui nous intéresse, 1736-1805 a été découpée en 4 périodes de 15 ou 20 ans. Les trois catégories sociales sont celle des propriétaires de la terre (sur l'état-civil appelés laboureurs, cultivateurs ou propriétaires), celle des maçons (pas de chiffre en 1736-1750 car ils n'étaient pas encore représentés dans la population sannatoise), et celle des précaires (métayers, fermiers, domestiques, journaliers). Pourquoi distinguer ces 3 catégories (qui forment la quasi-totalité de la population) ? Parce qu'un groupe, celui des laboureurs représente la stabilité (un propriétaire va résider presque dans tous les cas au même lieu, dans la même paroisse ou commune, et donc on aura sa famille au complet, avec toutes les naissances, dans le registre. Par contre les précaires, métayers, journaliers et domestiques étaient assez souvent amenés à changer d'employeurs, et en conséquence, assez souvent aussi de paroisse. Toutes les naissances dans ces familles n'étaient pas obligatoirement enregistrées à Sannat. Elles peuvent donc sembler moins nombreuses. Qu'en est-il de la troisième catégorie, celle des maçons migrants ? On va le voir.

A la vue de ce tableau, on peut faire trois constatations : les chiffres obtenus semblent plus faibles que dans d'autres régions françaises dont on retrouve les résultats sur internet, en particulier en Normandie, de l'ordre de 1 à 2

enfants en moins¹⁸. Ce n'est pas obligatoirement anormal. La France a sans doute été au 18^{ème} siècle une exception mondiale. Alors qu'ailleurs la baisse de la natalité a commencé seulement au 19^{ème} siècle, voire au 20^{ème} siècle dans certaines parties du monde, en France elle a commencé au 18^{ème} siècle, particulièrement dans la deuxième moitié du siècle. Le facteur principal semble être un détachement de la religion et de l'église, plus précoce en France (cet éloignement de l'Eglise a aussi permis la déferlante révolutionnaire de 1789). Et on sait que ce détachement a été plus important en Limousin et en Marche qu'ailleurs, ceci pourrait expliquer cela. On assiste donc à une baisse du nombre d'enfants par famille dans toutes les catégories, d'abord au milieu du siècle pour la raison invoquée, puis dans la période révolutionnaire où s'amplifie le recul de l'influence de la religion et où apparaissent les difficultés liées aux troubles et à la guerre.

Mais dans tous les cas, comme on l'avait expliqué, le nombre d'enfants est supérieur chez les propriétaires à ce qu'il est chez les précaires. Et les maçons ? Leurs chiffres sont très proches de ceux des précaires. Non qu'ils changent d'employeurs et de commune comme les précaires, mais parce que certaines familles de maçons, certainement, ont quitté Sannat définitivement pour s'installer dans une autre région, là où était le travail. Autrement dit, comme nous avons pu démontrer à partir des taux de natalité et de mortalité que la migration définitive à Sannat existait, parallèlement à la migration temporaire dès la première moitié du 19^{ème} siècle, on peut faire l'hypothèse maintenant qu'elle existait aussi dans la deuxième moitié du 18^{ème} siècle, et donc pour nous, dès les débuts de la migration.

Enfants naturels et enfants exposés :

Les enfants naturels sont au nombre de 33 pour la période qui nous intéresse 1736-1805. C'est très peu par rapport aux périodes suivantes car cela ne représente que 1,2% du total des naissances sur la période, alors que ce pourcentage était de 4% pour les deux périodes précédemment étudiées (1851-1950 et 1806-1950)¹⁹. La morale religieuse était-elle davantage

¹⁸ Sur les 279 familles étudiées pour confectionner ce tableau, 46 seulement ont 6 enfants ou plus, soit 16%, ce qui équivaut à 1 famille sur 6. Et sur ces 46 familles 43 en ont entre 6 et 9. Les 3 autres en ont 10, 11 et 12. Ce sont des familles de laboureurs. On peut noter également que les familles nombreuses se raréfient considérablement sous la Révolution et l'Empire après 1789 donc.

¹⁹ Rappelons que pour la période 1851-1950 où l'on avait pu faire une comparaison avec le reste de la France, le taux sannatois était la moitié du taux national.

respectée sous l'Ancien Régime ? C'est probablement en partie vrai, même s'il était déjà déclinant le poids de l'Eglise et de la religion était plus grand avant 1789 qu'après. Ainsi, dans notre période étudiée, sur cette durée de 70 ans (1736-1805), cela représente 0,43 cas par an. Si l'on distingue la période d'Ancien Régime (1736-1788) de la période révolutionnaire (1789-1806), le nombre d'enfants naturels passe de 20 à 13, mais sur des durées très différentes, de 52 ans contre 18 ans. Cela revient à constater une accélération du phénomène à partir du début de la Révolution : on passe de 0,38 abandon par an avant 1789, à 0,76 après...exactement un doublement. Et encore faut-il tempérer le propos, enfant naturel ne signifie pas forcément père inconnu. Le père est cité dans le registre des naissances dans la moitié des cas (17 sur 33). Soit que le nom soit simplement mentionné, soit qu'il soit ajouté que la mère a déclaré qu'un tel était le père, comme par exemple :

En 1738, Jeanne Miallot du Puylat « *a déclaré que le père est Jacques Thuret métayer au dit lieu et marié* » (il a effectivement eu 3 enfants légitimes de part et d'autre de cette date, preuve qu'il était marié en 1738).

En 1753 Marie Néaulet du Bourg a dit que l'enfant « *était le fils de d'Antoine Fage* ». Antoine Fage était maître-maréchal, il est mort au mois de février, on ne sait pas à quel âge. L'enfant est né au mois de juin suivant. Dénonciation sans doute honnête, mais on ne peut s'empêcher de penser qu'il existe une possibilité d'avoir voulu faire porter le chapeau à un mort... d'autant plus qu'il ne devait pas être démuné pécuniairement parlant, de par sa profession...mais on pourra rétorquer justement, c'est pour cela qu'il se croyait tout permis. Belle polémique en perspective dans l'interprétation du fait divers, entre féministes et masculinistes !

Continuons les ragots, histoire d'égayer notre récit. En 1756 Marie Bardet du Fresse a déclaré « *que le père est Messire Elie le Baille de la ville de Chambon* » ...ce qui ne fait que confirmer que l'abus de position sociale existait ! En étant très mauvaise langue, dans le même ordre d'idées on peut s'étonner qu'en 1759 l'enfant naturel de Marie Périer de la paroisse de Château (sans doute Château sur Cher) ait été baptisé dans l'église de Sannat avec pour parrain le Chevalier de Pouthé !

Mais l'abus de faiblesse n'était pas que le fait de gens bien nés, comme le prouve la déclaration d'Anne Bessière du Rivaud en 1760 qui affirme « *que le père est Jean Mandigon, domestique au Mazeau, paroisse du Tromp* ».

Avec la Révolution certaines femmes se rebellent, comme Antoinette Petit des Valettes en 1794 « *qui a fait enregistrer par le juge de paix d'Evaux que le*

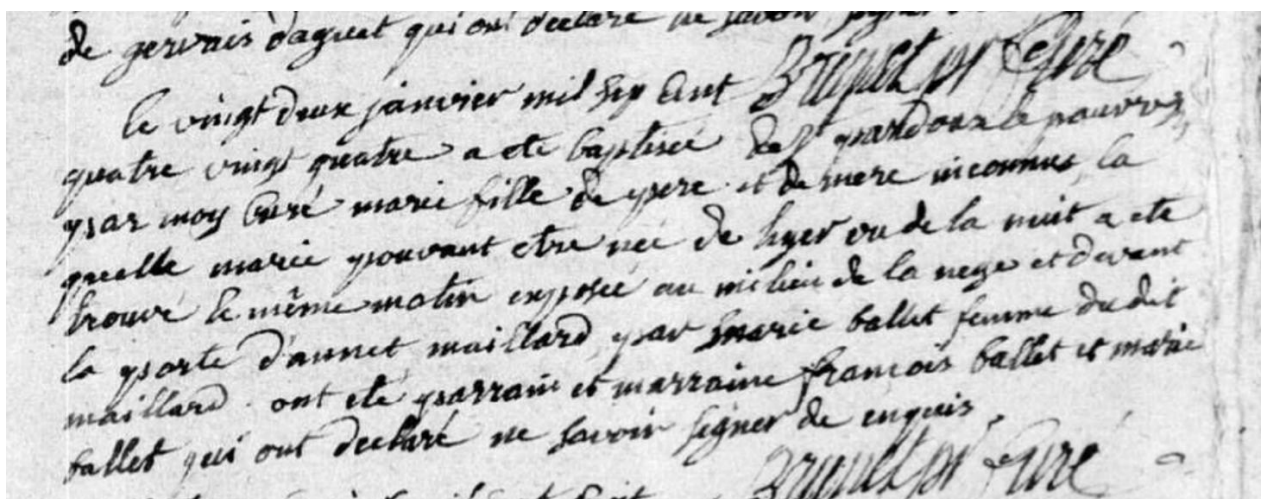
père était Joseph Mercier du Métrand » (Village voisin, mais situé sur la commune de Châtain).

Mais il peut s'agir d'enfants nés de couples non mariés, notamment parce que l'un des deux est veuf, ou veuve.

La faiblesse du nombre des enfants naturels avant 1789 peut hélas cacher une réalité plus douloureuse, celle des abandons d'enfants, ou pire des infanticides.

Les abandons d'enfants (qui pouvaient résulter d'une autre détresse, celle de la grande misère) sont au nombre de 5 pour la période. Ils étaient 6 pour la période étudiée précédemment (1806-1850) (et zéro de 1851 à 1950). 5 en 70 ans, 6 en 45 ans, cela veut dire, en tenant compte des durées, un rythme qui s'est accéléré au début du 19^{ème} siècle. Et si l'on veut être plus précis, sur les 11 abandons des 2 périodes, la grande majorité (9) s'est produite entre 1793 et 1820, pendant la période très troublée de la Révolution et de l'Empire, alors qu'ils ne sont qu'un avant (1784) et un après (1846).

Nous avons pu décrire assez précisément ces abandons de la période 1806-1850 car l'état-civil était assez prolixe, mais les registres des années antérieures sont beaucoup plus lapidaires. Les annotations sont succinctes. En 1784 une petite fille a été trouvée devant la porte d'Annet Maillard par sa femme Marie Ballet, comme le rapporte l'acte contenu dans le registre paroissial :



Transcription : « Le 22 janvier 1784 a été baptisée à St-Pardoux le Pauvre par moi curé, Marie fille de père et de mère inconnus, laquelle Marie pouvant être née de hier ou de la nuit, a été trouvée le même matin exposée au milieu de la neige et devant la porte d'Annet Maillard et de Marie Ballet femme dudit

Maillard. Ont été parrain et marraine François Ballet et Marie Ballet qui ont déclaré ne savoir signer de enquis²⁰ ». Brunet curé.

En 1793, le 3 février, c'est à Samondeix qu'est trouvé un enfant abandonné :

Extrait du registre du greffe du juge de paix du canton d'Evaux retranscrit dans le registre d'état-civil de Sannat : *« Aujourd'hui 3 février 1793 An second de la République Française, nous Bégnine Joseph Massonnet, juge de paix du canton d'Evaux étant instruit qu'il y avait eu un enfant déposé au village de Samondeix paroisse²¹ de Sannat, nous nous sommes transportés sur les 3 heures du soir le dit jour au lieu chez le nommé Marien Menut, propriétaire au dit village où il nous a été présenté par Gilberte Rougeron femme du dit Menut et Annet Mourlon propriétaire au dit village et y demeurant, une fille qu'ils nous ont déclaré avoir été exposée devant la porte dudit Menut à six heures du matin de ce jour, le dit enfant âgé d'environ 15 mois, vêtu d'une mauvaise robe couleur jaune, une coiffe d'étoffe de diverses couleurs... »*

Le 8 mars 1803, on a trouvé un *« fils de la nation²² à la porte de Gilbert Pinthon, âgé d'environ 2 mois selon le procès-verbal du juge de paix du canton d'Evaux du 16 ventôse an 11 »* nous dit plus sobrement le registre d'état-civil.

Enfin le 28 ventôse de l'an 12 (19 mars 1804) était enregistrée la naissance *« il y a 2 mois environ de Dumontaud André, garçon naturel, fils de Magdelaine Dumontaud, âgée de 20 ans, journalière, demeurant au Mazeau, commune de Châtain Arpheuille, qu'elle a déclaré avoir apporté au Chez commune de Sannat d'après le procès-verbal fait »*. Les témoins de l'enregistrement de l'acte ont été André et Gilbert Lacombe, cultivateurs métayers demeurant au Chez, âgés de 75 et 40 ans. *« Lesdits André et Gilbert Lacombe nous ont déclaré avoir trouvé l'enfant exposé devant leur porte dans la nuit de hier ou de ce matin... »*.

Le même jour, et ce ne peut être une coïncidence, naissait au Chez, dans la famille Lacombe, un garçon nommé Gilbert Buffet, à 8 heures du matin, fils de François Buffet, âgé de 29 ans et de Jeanne Lacombe, son épouse, âgée de

²⁰ De enquis signifie « après que le leur ai demandé... », « après que je m'en sois enquis auprès d'eux... »

²¹ Notons deux petites erreurs de la part d'un juge qui a du mal à se faire aux nouvelles normes républicaines. On ne parle plus dans les actes officiels de paroisse mais de commune, et le 3 février 1793 est dans l'an premier de la République, l'an second ne commencera que le 22 septembre 1793 (1^{er} vendémiaire an II).

²² Comme seront reconnus plus tard en qualité de « pupilles de la nation » les enfants nés de soldats tués ou grièvement blessés à la guerre.

21 ans, demeurant au Chez. Jeanne était la fille de Gilbert Lacombe (qui a été le premier témoin) et François Buffet son gendre. La famille vivait sous le même toit, avec sans doute, le 2^{ème} témoin cité, qui s'appelait Jean Hyot, et qui était leur domestique. On est en droit de penser que la mère, Magdelaine Dumontaud, a dans un premier mouvement abandonné l'enfant devant la maison où elle savait qu'un enfant allait naître, et donc qu'une nourrice pourrait l'allaiter, et que dans un deuxième mouvement, elle s'est fait connaître, ou a été dénoncée, puisque la mère est connue et elle a reconnu les faits.

Le relâchement de la pression de l'Eglise peut être une explication de l'augmentation des abandons après 1789, mais on peut également penser que les autrices d'abandons espéraient peut-être une plus grande fraternité d'une société qui désormais arborait fièrement cette valeur, en recueillant ces enfants abandonnés. Mais une autre explication plus sombre peut expliquer pourquoi les abandons étaient rares sous l'Ancien Régime. La pression religieuse et sociale était trop forte, on préférait faire disparaître toute trace du péché...et donc l'enfant. Méthode plus expéditive et plus secrète, on pratiquait, en cachette, l'infanticide.

C'est ce à quoi fait allusion une courte phrase énigmatique relevée par Anne-Marie à la suite d'un acte de naissance qui ne met toutefois pas en cause la mère désignée dans le dit acte. L'annotation est indépendante de l'acte de naissance.

B Du vingt trois decembre susd^t an est né et a été baptisé
 antoine antoine fils à marien ribierre maçon de ce bourg et à
 ribierre marguerite danchaud. le parrain a été antoine ribierre
 et marraine marie clément qui ont dit ne scauoir signer
 de ce enquis^t la femme. N'est vous curé de parat
 joy public le dit ~~honn^{or}able~~ Henry du roy d'augst 2. 1556.
 pour l'annee 1764

Transcription :

« Du 23 décembre (1763) est né et a été baptisé Antoine, fils à Marien Ribierre maçon de ce bourg et à Marguerite Danchaud (#son épouse). Le parrain a été Antoine Ribierre et marraine Marie Clément qui ont dit ne savoir signer de ce enquis »)

Et Ventouroux, curé de Sannat, ajoute :

« *J'ai publié l'édit du roy Henri II 1556* »

De quelle édit (c'est à dire loi) s'agit-il ? De l'édit de 1556 par lequel le roi Henri II, fils de François 1^{er}, invitait à la plus grande sévérité pour punir l'infanticide, ce « *crime très énorme et exécration, fréquent en notre royaume* » en infligeant la peine de mort aux femmes coupables de ce crime. Trouvant les sentences et les poursuites insuffisantes, cette injonction de sévérité se poursuivait avec ses successeurs et elle fut régulièrement rappelée à la population, jusqu'en 1786, par les communicants de l'époque, les prêtres, lors des offices. Quand le curé de Sannat écrit « *j'ai publié* », il s'agit évidemment d'une publication orale, lors du sermon pendant la messe dominicale, la quasi-totalité des femmes concernées ne sachant ni lire ni écrire. Et s'il mentionne sur le registre paroissial qu'il a tenu ce discours, c'est parce que le registre est vérifié par ses supérieurs et qu'il doit montrer qu'il s'est bien acquitté de sa tâche. Le curé était normalement bien informé car les futures mères devaient leur en faire part lorsqu'elles étaient enceintes, et bien sûr faire baptiser l'enfant dès sa naissance. Les curés dénonçaient-ils toujours les coupables ? Ce n'est pas sûr, ces multiples rappels sont réitérés parce que des prêtres ou des magistrats ne le faisaient pas toujours, ou



tenaient compte de circonstances atténuantes. Cette sévérité connue une pause sous la Révolution, l'infanticide devint un crime ordinaire, mais il fut à nouveau puni de la peine capitale avec Napoléon 1^{er} pour redevenir un crime ordinaire au 20^{ème} siècle. Il faut dire que les circonstances atténuantes pouvaient être nombreuses, rares étaient les mères monstrueuses. Les inculpées étaient presque toujours des femmes célibataires jeunes et pauvres, domestiques, servantes, journalières, ouvrières, lingères, lavandières ou blanchisseuses ... blanchisseuses, comme cette jeune fille peinte

également par Greuze en 1761.

Elles étaient parfois séduites par des beaux parleurs, souvent forcées par leurs maîtres, des inconnus, ou des membres de leur entourage. Ne

connaissant pas toutes les pratiques contraceptives ou abortives, condamnées à l'opprobre, il leur fallait souvent choisir entre l'abandon et l'infanticide. Un infanticide souvent déguisé en mort naturelle, ce qui pouvait d'ailleurs être vrai car ces jeunes femmes, après avoir réussi plus ou moins bien à cacher leur grossesse, accouchaient souvent seules, dans une grange ou dans un champ, ce qui pouvait effectivement conduire à la mort naturelle de l'enfant.

Pratique clandestine, il est difficile d'en évaluer le nombre, l'évolution dans le temps, et l'intensité selon les régions. Nous avons pu montrer qu'au 19^{ème} siècle la femme creusoise, et sannatoise en particulier, s'occupait mieux de ses enfants qu'au plan national, que son statut était moins inférieur, et que la tolérance sociale était plus grande. Nous pouvons espérer que ce « mieux sannatois et creusois » était déjà vrai au 18^{ème} siècle, mais pour le moment nous n'en savons rien.

La répartition par métiers entre 1736 et 1805 :

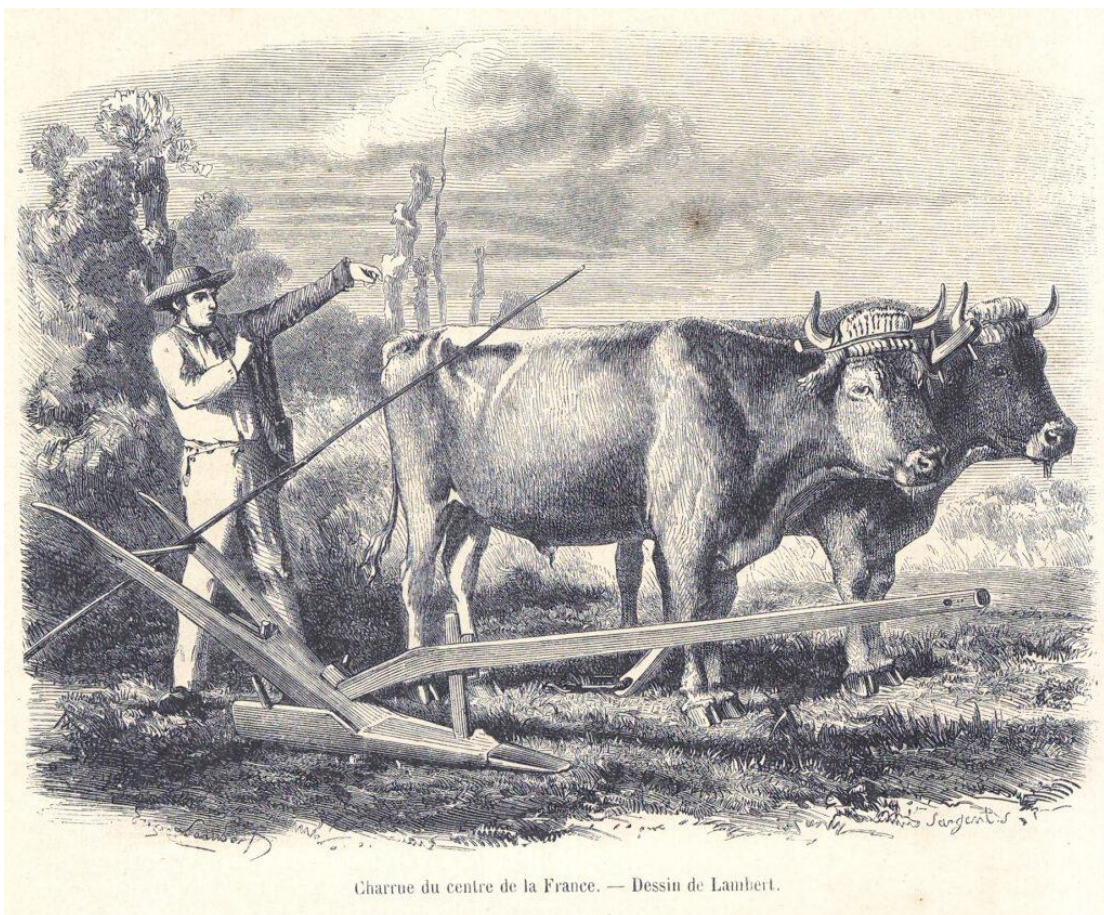


Famille de paysans dans un intérieur. Le Nain. 1642

Les métiers masculins apparaissent de manière très clairsemée dans les 11 premières années de notre étude. La citation de la profession se généralise seulement à partir de 1747 ; bien que non systématique elle permet cependant de se faire une idée assez exacte des métiers exercés par les pères de famille. Par contre pour les mères, les mentions sont inexistantes, à 2 exceptions près, sur les registres paroissiaux entre 1736 et 1792. Les professions féminines n'apparaissent qu'avec la Révolution et la laïcisation de l'état-civil en 1793, au compte-gouttes d'abord, et de manière plus complète à partir de 1797.

Pour simplifier le propos, comme nous l'avons fait pour les périodes précédentes, nous avons regroupé les métiers en 5 ensembles :

Le premier groupe est celui des travailleurs de la terre propriétaires, qu'on les nomme laboureurs (de loin le vocable le plus utilisé à l'époque), cultivateurs ou propriétaires.



Charrue du centre de la France. — Dessin de Lambert.

Charrue dit la légende du dessin. Le mot n'est pas exact. Il s'agit d'un araire, ancêtre de la charrue. La charrue a un soc recourbé et des roues, ce qui rend le travail plus facile et plus efficace. La charrue est apparue au Moyen-âge mais l'araire a subsisté parallèlement.

Le second groupe est celui des travailleurs de la terre qui sont locataires de cette terre. Ce sont des catégories bien connues, celle des fermiers qui payent au propriétaire du domaine un loyer en argent, ils sont très minoritaires (6% de cet ensemble), celle des métayers²³ qui payent un loyer en nature (une part des récoltes et des naissances d'animaux, en principe égale à la moitié). Ils sont ultra majoritaires dans cet ensemble (87%). Existe aussi une troisième catégorie, moins connue, qui va disparaître avec la Révolution, celle des « locataires ». Ils sont simplement appelés locataires, sans autre précision. Aujourd'hui on emploie le mot le plus souvent pour désigner un habitant non propriétaire de sa résidence, mais dans les registres paroissiaux il qualifie, au même titre que les autres métiers, une profession, un statut social. Il s'agit de la catégorie la plus pauvre des travailleurs de la terre locataires. Ils cultivent une petite superficie qui est composée de quelques petits champs, et pas un véritable domaine. Ils compensent cette très petite surface par l'utilisation des communaux (dont on reparlera dans un prochain article) et par des pratiques communautaires comme le droit de vaine pâture (sur les communaux, les talus de fossés, les chemins) ou de glanage (après les récoltes ou dans les forêts pour le bois mort).

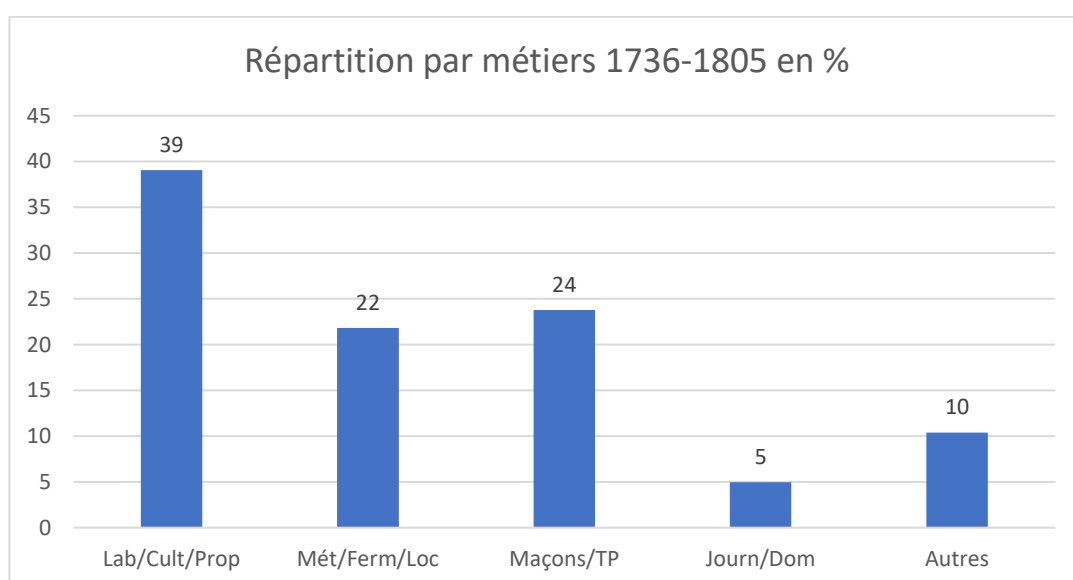
Le troisième groupe est celui des maçons, dont nous allons découvrir le point d'origine, et des tailleurs de pierre (encore très rares à cette époque : 4 citations en qualité de pères contre 500 pour les maçons).

Le quatrième ensemble est celui de ceux dont la condition est souvent la plus difficile, ceux qui « *travaillent chez les autres* » comme on disait encore lorsque j'étais enfant. Ce sont les domestiques, très peu nombreux (5 citations) et surtout les journaliers (100). Rappelons que le journalier est comme son nom l'indique employé à la journée...c'est-à-dire quand on a besoin de lui... et qu'en conséquence son salaire, souvent faible, est épisodique et aléatoire. Alors que le domestique est employé à l'année, et il est souvent nourri, et même logé.

²³ Le mot colon, dont on avait vu qu'il avait remplacé celui de métayer dans la période précédente (1806-1850), est apparu à Sannat précisément en 1837, c'est-à-dire l'année de l'établissement du cadastre napoléonien. On a alors fixé par des actes notariés précis les limites des propriétés, et les contrats qui jusqu'alors étaient informels. Cela a été l'occasion, en plein essor de migration des maçons qui modifiait le rapport de forces entre propriétaires et locataires en faveur de ces derniers, d'obtenir des baux renégociés plus généreux, n'appliquant pas strictement le règle du moitié/moitié qui est à l'origine du mot « métayer ». Le mot « colon » ne sera plus utilisé à Sannat après 1914 et on reprendra celui de métayer.

Enfin le cinquième groupe, ce sont les autres, il inclut toutes sortes de métiers, faiblement représentés, que l'on détaillera un peu plus loin.

NB : Rappelons que les calculs sont effectués à partir des naissances et donc qu'un même père peut être comptabilisé plusieurs fois. Cela vaut pour toutes professions et ne modifie pas les proportions. Par ailleurs ces calculs, reposant sur la profession des pères, excluent les célibataires et les maris sans enfants, et favorisent les pères de familles nombreuses qui apparaissent plus souvent sur les registres. Mais on peut faire la même remarque, cela vaut pour toutes les professions et il est fort improbable que cela fausse beaucoup les résultats qui sont exprimés en pourcentages.



Lab/Cult/Prop = Laboureurs, Cultivateurs, Propriétaires

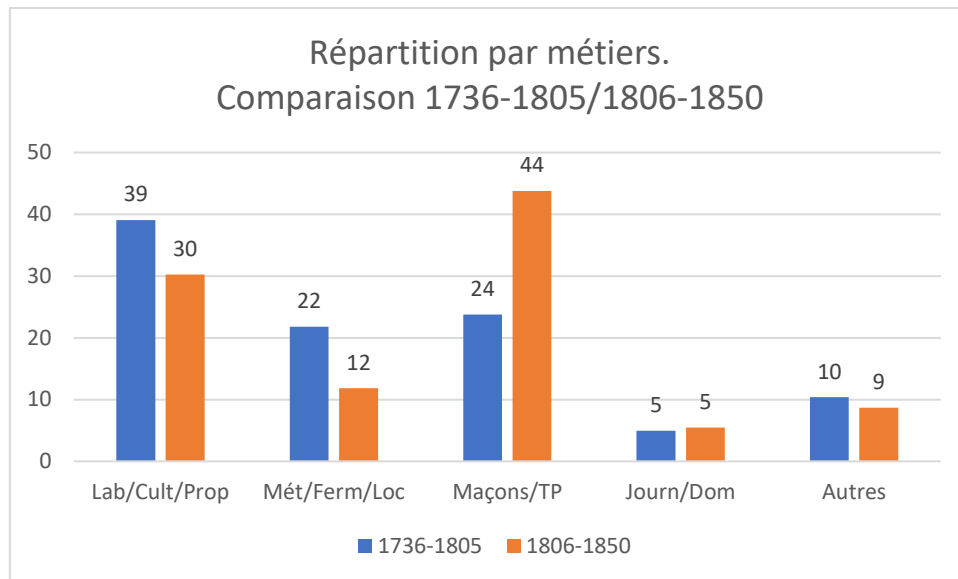
Mét/Ferm/Loc = Métayers, Fermiers, Locataires

Maçons/TP = Maçons, Tailleurs de pierre

Jour/Dom = Journaliers, Domestiques

La part respective de chacun de ces ensembles met en évidence deux choses : la prépondérance des métiers de la terre avec respectivement 39% pour les propriétaires, 22% pour les locataires, et 5% pour les salariés, soit au total 66%, c'est à dire les 2/3 de la population active.

Si l'on compare avec la période suivante 1806-1850 étudiée en 2024 (SHP N°42) on peut discerner des évolutions.



Les constatations sont sans appel :

Diminution de la part des professions agricoles qui passent globalement de 66% à 47%, avec une baisse de près d'¼ chez les propriétaires de la terre et de la moitié chez les locataires, et stabilité chez les salariés (avec une proportion un peu supérieure de domestiques).

Très forte augmentation de la proportion de maçons, qui double presque (+83%).

Quasi stabilité de l'ensemble « autres ». Mais ces « autres » ont un peu changé de nature. Qui trouve-t-on dans cet ensemble dans la période 1736-1805 ?

Des notables : Deux « *notaires royaux* » qui se sont succédés au Bourg, Joseph Valluche et André Bonnaud. Deux avocats, également au Bourg, Michel Bonneau, fils du notaire précédemment cité, et Jean-Baptiste Bonnaud, fils de Michel²⁴. On trouve également, de manière un peu inattendue, un « *capitaine de la brigade à cheval* » et un « *capitaine de la brigade à pied* », ainsi que neuf « *employés* » des deux brigades, six pour la brigade à cheval, et 3 pour la brigade à pied. D'après les domiciles des pères cités dans le registre des naissances, on constate que les membres de la brigade à cheval habitent le Bourg de Sannat, et ceux de la brigade à pied Picarot et juste à côté, la

²⁴ Rappelons que le père et le fils furent maires de Sannat, de 1794 à 1818 pour le père Michel, et de 1818 à 1837 pour le fils Jean-Baptiste. La présence de deux avocats peut paraître surprenante, mais les gens autrefois étaient beaucoup plus procéduriers qu'aujourd'hui, et ils avaient plus souvent recours à la justice...ce qui faisait la fortune des « gens de robe » ou « robins »

Montagne. Toutes les naissances se produisent entre 1780 et 1789. Qui sont donc ces brigadiers au nombre de 7 (avec des noms de pères différents) au Bourg et 4 à Picarot ? Ce sont des contrôleurs des impôts, redoutés et détestés, agents d'un système de collecte des taxes auquel la Révolution a mis fin.

Sous l'Ancien Régime l'administration royale percevait directement les impôts directs, dont le principal était la « *taille*²⁵ ». Elle le faisait par l'intermédiaire de ses membres, en particulier les « *intendants* », qu'on appelait aussi les « *généraux de finances* ». Un peu équivalents des préfets d'aujourd'hui, ils administraient les grandes subdivisions du Royaume appelées en conséquence les « *Généralités* ». La Combraille et la Marche appartenaient à la Généralité de Moulins.

Par contre la perception des impôts indirects était affermée, c'est-à-dire louée à des organismes privés qui ont été progressivement regroupés en un organisme unique qu'on a appelé « *la Ferme générale* ». C'était une association de financiers (« *les fermiers généraux* ») qui avançaient l'argent de la collecte de l'année au roi, lui qui en était toujours à court. La Ferme générale avec ses agents collectait ensuite auprès de la population les contributions. La Ferme générale, pour payer ses frais, et engranger d'immenses bénéfices, prélevait sur le peuple beaucoup plus qu'elle ne donnait au roi. Aussi était-elle particulièrement détestée. Ces impôts indirects, c'étaient les « *aides* », (des taxes sur le transport et la vente des marchandises) et surtout *la gabelle*, l'impôt sur le sel. Seul moyen de conservation des aliments autrefois, le sel était une denrée essentielle. Les taxes variaient d'une région à l'autre. On distinguait notamment les pays de « *Grande Gabelle* » fortement taxés, de « *Petite gabelle* » qui l'étaient moyennement, et les « *Pays rédimés* »²⁶ qui l'étaient encore moins.

²⁵ Ainsi nommée parce qu'à l'origine, au 15^{ème} siècle, l'acquittement de l'impôt était certifié par une entaille dans un bâton correspondant à chaque contribuable. En furent exonérés dès le début les nobles et les ecclésiastiques, puis progressivement les bourgeois. En conséquence, les plus riches ne payaient pas le principal impôt, ce qui augmentait en conséquence la charge des catégories inférieures. Il existait à la fin de l'Ancien Régime deux impôts secondaires dont était exempté le clergé, mais pas les nobles, la capitation et le vingtième.

²⁶ Pays rédimés signifie pays où la province a racheté au roi le droit perpétuel de payer une gabelle plus faible. Cela s'était passé au 16^{ème} siècle

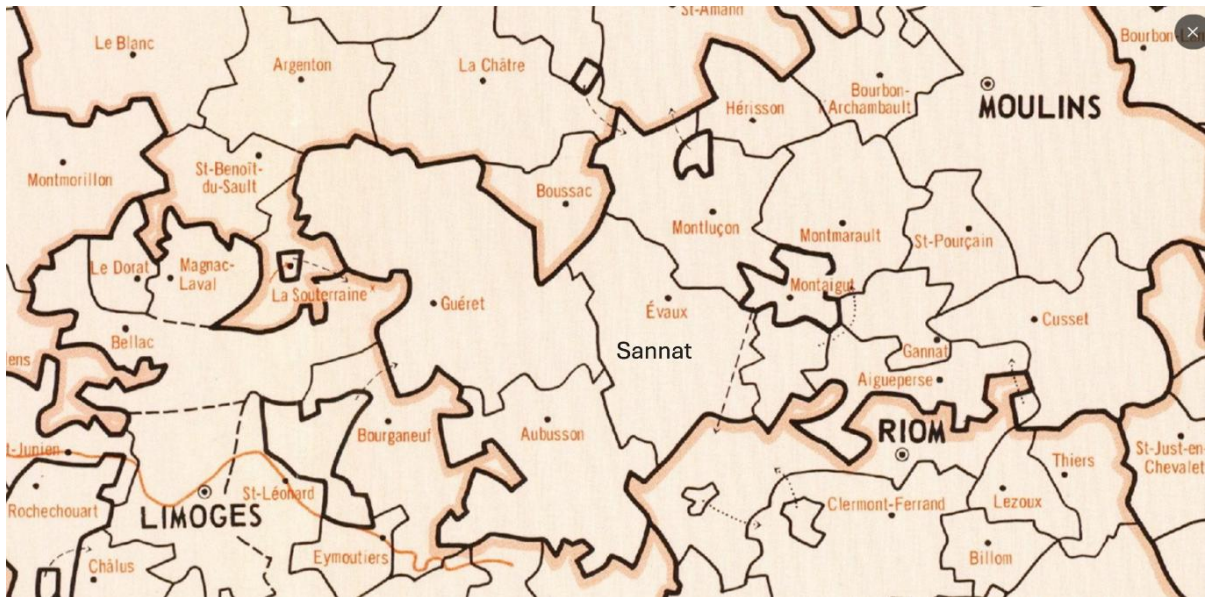


La Généralité de Moulins, à laquelle nous appartenions était un pays de « Grande gabelle », celle de Limoges et celle de Riom étaient des « Pays rédimés ». La carte page suivante montre que Sannat était situé à proximité des Généralités de Limoges et de Riom...où le sel était beaucoup moins cher. Cette différence de prix alimentait une importante contrebande qui passait par notre région. Les contrebandiers étaient traqués et poursuivis par des « brigades » à pied ou à cheval, sédentaires ou ambulantes, véritable armée privée au service des fermiers généraux. Ces brigades comptaient 15 à

20 membres, ce qui correspond au chiffre compté à Sannat $7+4=11$ pères. (En une dizaine d'années certains brigadiers ont pu ne pas être pères, aussi le nombre réel de brigadiers à Sannat a pu être supérieur à ce nombre de 11). Les « gabelous »²⁷ sannatois appartenaient sans doute à ces brigades ambulantes. Ils avaient dû être stationnés quelques années avant la Révolution au Bourg et à Picarot parce que les chemins des hauts de la commune, c'est-à-dire de l'ancienne paroisse de Fayolle, devaient faire partie de ceux qu'empruntaient les faux-sauniers²⁸. (Peut-être les contrebandiers bénéficiaient-ils de complicités locales dans cette paroisse de Fayolle au tempérament rebelle, comme semble le montrer le fait qu'ils aient baptisé « La Montagne » leur commune...ou qu'ils aient brûlé une partie du château de la Ville du Bois...sans doute pour y détruire les fameux « terriers »). Le plus connu de ces trafiquants du sel fut le célèbre Mandrin, brigand au grand cœur, immensément populaire, qui en vint à défier la Ferme générale, principalement dans son Dauphiné natal, pendant plusieurs années, et qui fut exécuté en 1753. Son mythe traversa les siècles et nous a laissé une belle complainte chantée entre autres par Yves Montand <https://www.youtube.com/watch?v=JCwsASjtryw>

²⁷ Surnom donné à ces brigadiers. Honnis de la population, ils n'étaient jamais originaires de la région où ils sévissaient, par peur des représailles, ou au contraire parce qu'ils auraient pu faire preuve d'une trop grande mansuétude.

²⁸ A d'ailleurs été créé à Lupersat, à une quinzaine de km de Sannat, un circuit de randonnée qui a été baptisé (improprement) « Circuit des douaniers » en souvenir de cette contrebande.

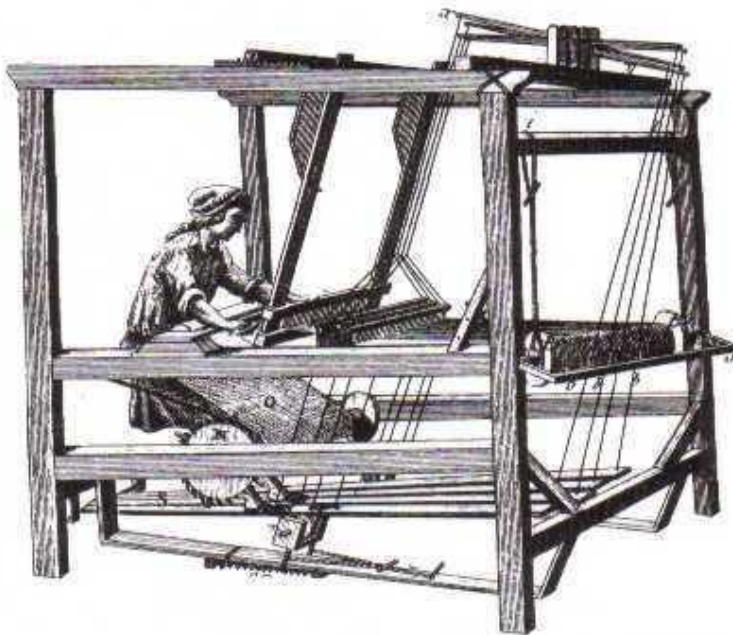


Cet extrait de la carte des généralités en France à la veille de la Révolution est centré sur la généralité de Moulines dont on voit qu'elle s'étendait au-delà de Guéret à l'ouest et de Moulines à l'est. Elle était subdivisée en « élections », dont celle d'Évaux à laquelle nous appartenions. La généralité de Riom comprenait la plus grande partie du Puy de Dôme, (sauf la Combraille) et du Cantal. Mais la complexité du découpage administratif avait au cours du temps créé de nombreuses enclaves, comme celle de Montaigut qui était rattachée à la Généralité de Riom, et qui bénéficiait donc d'une faible gabelle. Et il n'y avait pas loin de Sannat pour entrer dans l'enclave de Montaigut ou directement dans la généralité de Riom, une trentaine de km tout au plus. Par exemple La Crouzille ou le Montel-de-Gelat comme on peut le voir sur la carte ci-dessous. (*Entourés en bleu comme Sannat en haut à gauche*)



Autres professions présentes, plus nombreuses que les notables ou les « paramilitaires », mais encore toutefois relativement rares, les artisans. Les habitants des campagnes se contentent de peu, ils renouvellent le moins possible les objets ou les outils de la vie courante et fabriquent beaucoup par eux-mêmes. Entre 1736 et 1805, on trouve 2 charrons, 1 au Tirondet d'en bas et 1 à Anchaud, 1 sabotier au Poux, 2 serruriers au Bourg de Sannat²⁹, 2 charpentiers au Masroudier, 2 maréchaux au Bourg, 6 menuisiers appartenant à 2 familles à Samondeix et au Bourg, 4 meuniers, aux moulins du Masroudier, du Rivaud et du Cheix³⁰ et 6 tailleurs d'habits, 2 au Bourg, 2 à St-Pardoux et 2 au Poux-La Chaize.

Parmi ces travailleurs industriels, il faut compter ceux qui probablement font partie de ce que l'on appelle dans les sociétés anciennes, l'industrie rurale à domicile. Ils fabriquaient des produits manufacturés à partir d'une ressource locale et la vendaient à une clientèle locale ou à des négociants de la ville. C'est le cas des 5 cardeurs et chanvreurs de St-Pardoux et du Puylat, et surtout des 25



tisserands (correspondant à 50 naissances). Ils étaient répartis un peu partout sur les 3 anciennes paroisses, presque tous avant 1789. Cette industrie rurale à domicile disparaîtra progressivement au 19^{ème} siècle avec la révolution industrielle.

Ci-dessus : une tisserande sur son métier à tisser

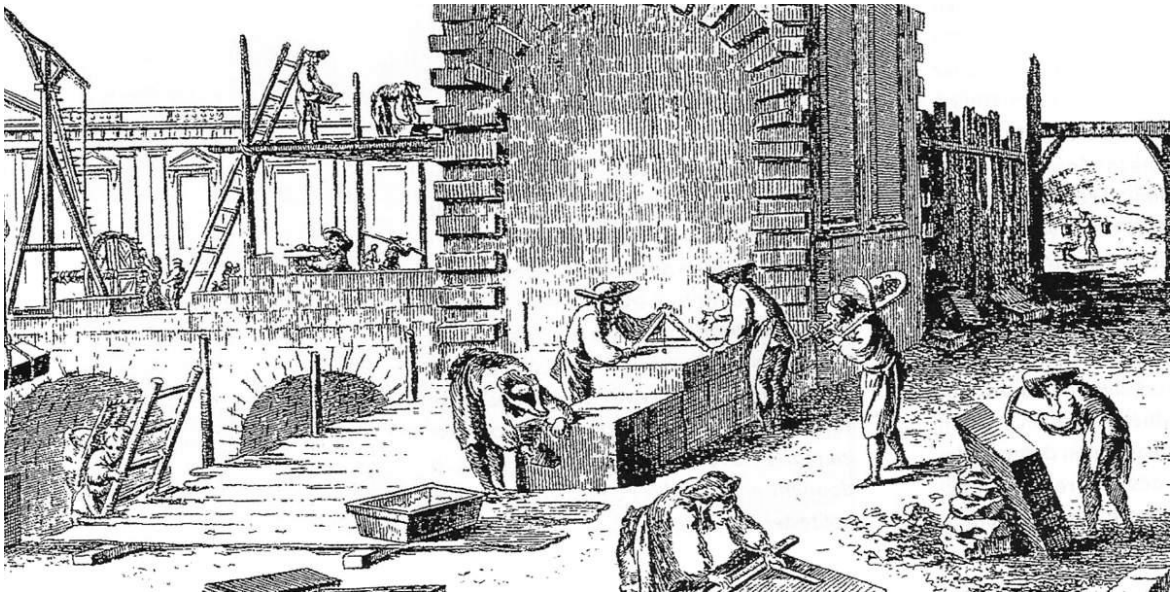
²⁹ Bourg, noté sans précision signifie Bourg de Sannat, mais sur les registres de Saint-Pardoux, on emploie aussi le mot Bourg pour désigner ce que l'on appelle aujourd'hui le village de St-Pardoux. Mais cela ne vaut pas pour Fayolle qui n'a sans doute jamais eu de véritable bourg.

³⁰ Si on peut facilement imaginer qu'un moulin ait existé au Rivaud sur la Méouse et au Masroudier sur le Chat-Cros, il est difficile de penser qu'un ait pu s'établir au Chez...à moins qu'il s'agisse d'un autre Cheix...

Enfin dans les autres, il y a les métiers de service : 3 sacristains se sont succédés au Bourg, tous de la même famille, des Dumas ; pas de prêtres dans cette liste de naissances, évidemment, mais on a eu l'occasion de les citer ; 5 aubergistes ou cabaretiers, 3 au bourg, 1 à St-Pardoux, 1 au Genêt ; 4 employés, dont 3 au Bourg, sans doute chez des artisans, des commerçants ou chez les notables ; et même 1 soldat en 1800, absent au moment de la naissance de son enfant et qualifié de « *défenseur de la patrie* ». (Année de la fameuse victoire de Marengo en Italie du nord).

La faiblesse du nombre d'artisans et de commerçants explique la part relativement modeste du bourg de Sannat dans les naissances : 9%. C'est à une unité près le nombre que l'on avait trouvé pour la décennie qui a suivi le rattachement de St-Pardoux à Sannat (10%), mais deux fois moins que le pourcentage atteint à la fin du 19^{ème} siècle (21% durant la décennie 1891-1900).

Les maçons



L'objet prioritaire de notre remontée dans le temps, même si l'ensemble de la société sannatoise nous intéresse, était de découvrir l'origine de la migration des maçons de nos trois ex-paroisses. Nous voulions vérifier si la réponse que l'historienne Annie Moulin³¹, dans son ouvrage publié en 1986,

³¹ Etudiante puis professeur d'histoire à l'université de Clermont-Ferrand, Annie Moulin, bien qu'originnaire du Puy de Dôme, a beaucoup travaillé sur la Creuse, ou plutôt la Marche à l'époque moderne (= du 16 au 18^{ème} siècle), en particulier ses paysans et ses maçons. Elle est hélas décédée jeune à 49 ans.

« *Les maçons de la Creuse. Les origines du mouvement* » avait formulée, était valable pour nous. Elle pensait, à partir de ses propres travaux, et d'autres études antérieures, que si on pouvait faire remonter la migration marchoise à la fin du Moyen-Age (2^{ème} moitié du 15^{ème} siècle), elle n'avait véritablement concerné la Combraille qu'à partir du début du 18^{ème} siècle. Ainsi était-ce le cas de communes qui avaient été étudiées, comme Sermur et Lupersat.

Pourquoi ce retard de la Combraille ? Annie Moulin reprend à son compte l'explication donnée par Louis Pérouas, celle de l'abandon très tardif en Combraille du servage personnel qui clouait les paysans à leurs terres.

Rappel de ce que nous avons écrit dans l'article consacré à [l'histoire de Sannat et de la Combraille \(Lien\)](#)

« La période qui suit la guerre de Cent ans voit évoluer le servage. Les campagnes ont été décimées par la guerre, le brigandage et les épidémies (dont la fameuse peste noire en 1346). La main d'œuvre manque. La concurrence entre seigneurs, à laquelle s'ajoute la création de villes franches (c'est-à-dire affranchies de l'autorité et de la fiscalité du seigneur) ou de sauvetés où pouvaient se réfugier les serfs (zones protégées par un droit d'asile accordé par les autorités ecclésiastiques à l'origine de villages), contraint les nobles à accorder à leurs serfs un statut moins dur. On voit ainsi pratiquement disparaître le servage personnel au profit du servage réel, moins contraignant. C'est le cas en Haute-Marche. Le servage réel rive les tenanciers aux terres qu'ils détiennent, comme le fait le servage personnel et empêche tout départ, mais la migration saisonnière reste possible. Les hommes de Haute-Marche (ancêtre de la Creuse moins la Combraille) quittent temporairement leur région pour moissonner dans les plaines voisines ou être maçons, dès la fin du Moyen-Age.

Par contre en Combraille, plus pauvre, les seigneurs pour garantir leurs revenus se montrent plus intransigeants. Le servage de Combraille et de Franc-Alleu est personnel, le paysan est réputé taillable et corvéable à merci. Interdiction de partir, de se marier librement et de migrer, même temporairement. Ce qui explique que la migration saisonnière arrivera plus tardivement en Combraille.

Cette différence dans l'émigration des maçons est nettement perçue par l'intendant de la généralité de Moulins, Florent d'Argouges, en 1686. Dans son rapport au roi Louis XIV, parlant de l'élection de Guéret qui recouvrait à peu-près la Haute-Marche, il écrit

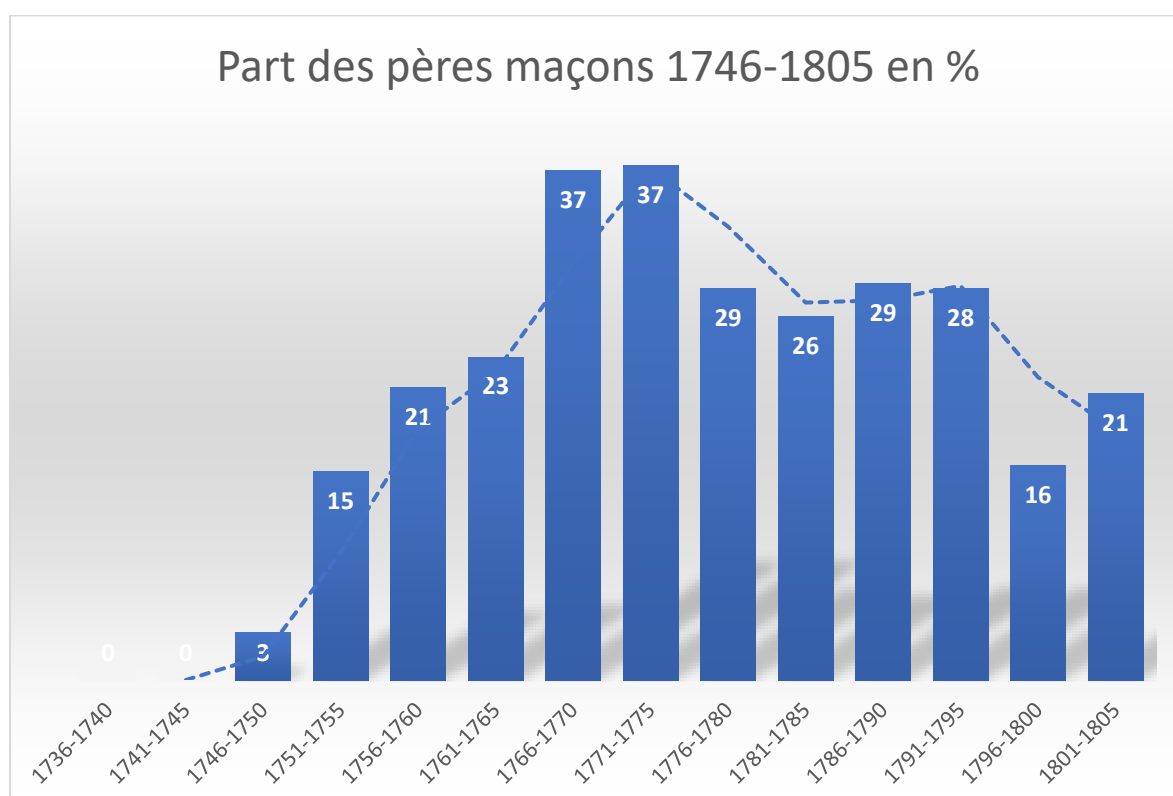
« Quoiqu'elles (les paroisses) soient situées en assez mauvais pays, néanmoins la taille n'y manque pas de s'y payer parce que les habitants sont la plupart des maçons qui vont travailler dans les ateliers et édifices publics »

Quelques pages plus loin, l'intendant parle de l'élection d'Evaux qui correspond en gros à la Combraille :

« Comme les habitants ne sont pas habitués à aller travailler au loin, ils ont beaucoup moins d'argent et plus de peine à payer leurs tailles.

Le dépouillement des registres baptistaires des deux communes combraillaises de Sermur et Lupersat montre une émigration saisonnière certaine dans la première moitié du 18^{ème} siècle qui n'existait pas au 17^{ème}. Cela confirme l'affirmation de l'intendant de Moulins en 1686. (Alors que l'émigration en Haute-Marche remonte au moins au 16^{ème} siècle, voire au 15^{ème}). »

Nous avons vu que globalement sur la période 1736-1805 les pères maçons représentaient près d'un quart du total des pères (24%), mais qu'en a-t-il été au fil du temps ?



Si l'on découpe la période en tranches de 5 ans, on constate qu'aucun maçon n'est mentionné avant 1748. Le premier à l'être est Michel Bourdier des Valettes, en 1748, suivi la même année de François Coulaud de la Montagne, tous les deux de la paroisse de Fayolle. Le troisième sera le premier Sannatois Gilbert Vincendon du Poux en 1750, et le premier de Saint-Pardoux sera François Ballet en 1753. L'apparition de la migration à Sannat est donc un phénomène tardif, plus tardif qu'en Haute-Marche, et même que dans le sud de la Combraille. Nous avons vu dans les études comparatives faites précédemment qui concernaient le 19^{ème} siècle, que notre commune était à

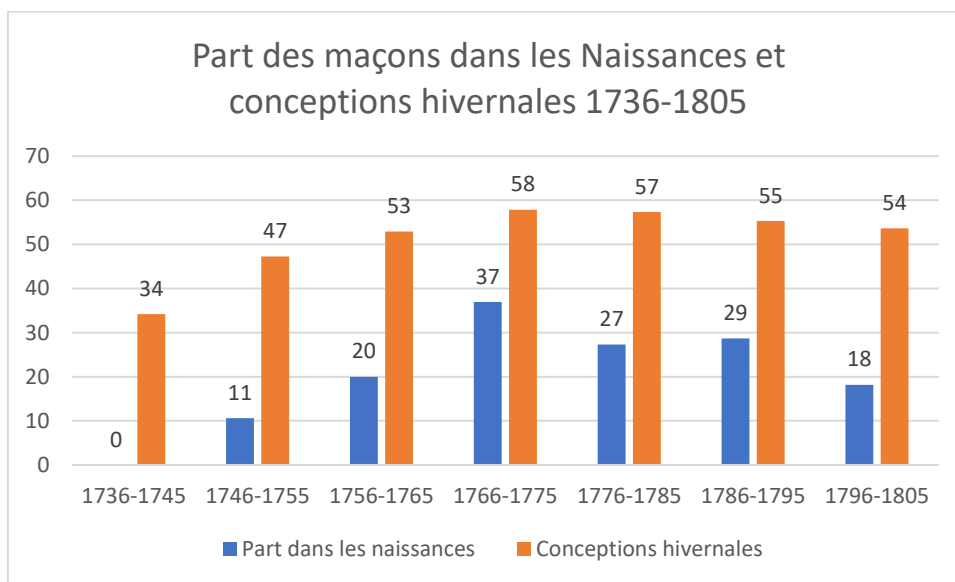
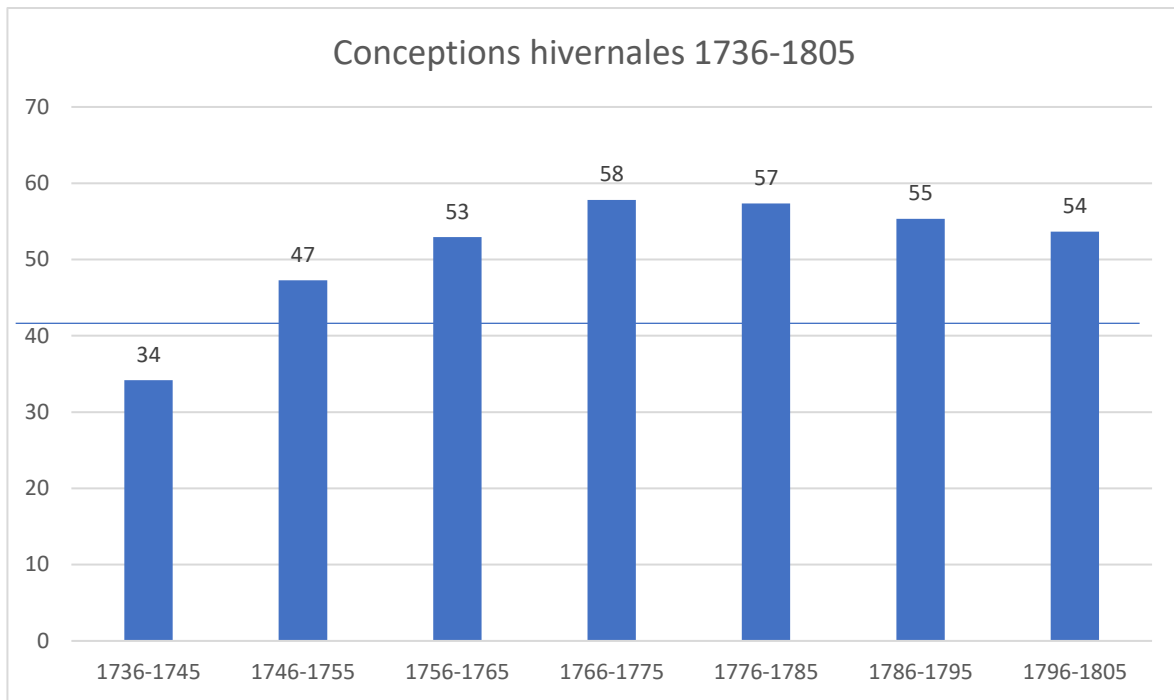
ce moment-là très maçonnante, à l'égal de communes situées plus au sud, mais qu'elle constituait une limite. En effet, au-delà, plus au nord, commençait le nord-est de la Creuse, peu migrant. Comme si nous avions été parmi les derniers touchés par une vague migrante venue du sud/sud-ouest, et qu'au-delà de nous, elle se soit contentée de déferler, en perdant sa vigueur. Le fait que Sermur ou Lupersat nous aient précédés de quelques dizaines d'années, et que Banize³², commune étudiée par Annie Moulin, ait connu une migration importante dès le 17^{ème} siècle, confirme cette hypothèse.

A partir de 1750, date que l'on pourra considérer comme étant celle, approximative, du début de la migration chez nous, le mouvement va rapidement s'accélérer pour atteindre près du quart des pères (23%) une quinzaine d'années plus tard pour l'ensemble des trois paroisses, et plus d'un tiers (37%) 20 ans après le tout début de la migration. C'est une progression extrêmement rapide. Il est rare qu'une transformation sociale se fasse à cette vitesse, et encore plus à une époque caractérisée par la lenteur des évolutions, contrairement à ce que nous connaissons aujourd'hui. La progression de la migration creusoise dans son ensemble a été un phénomène lent. Il a fallu deux siècles, depuis le 15^{ème}, pour qu'elle prenne un caractère massif (au 17^{ème} siècle). Au contraire, ici tout s'est passé très rapidement. Pourquoi ? Parce que nous étions dans l'imitation et non dans la création. C'est comme si un phénomène de contagion nous avait touchés. Après ce départ ultra-rapide on assiste à un repli, mais qui reste tout de même à un haut niveau pendant le dernier quart du siècle, puis à une baisse sensible dans les années très tourmentées de la Révolution marquées depuis 1792 par la guerre (années 1796-1800). On comprend que dans ces années l'activité de la construction a été très ralentie.

Si l'on se base sur l'autre indicateur que l'on avait déjà utilisé précédemment, celui des naissances conçues pendant la période de retour des migrants, c'est-à-dire l'hiver, en incluant les mois de départ (mars) et de retour (novembre). Cela donne 5 mois représentant 41% des jours de l'année. Si les naissances étaient également réparties dans l'année, on devrait donc avoir 41% des naissances chaque année, conçues pendant la période hivernale au sens large.

Qu'en a-t-il été en fait pendant cette période 1736-1805 si on fait un calcul par décennies ?

³² Banize est situé dans le sud de la Creuse, à l'ouest d'Aubusson

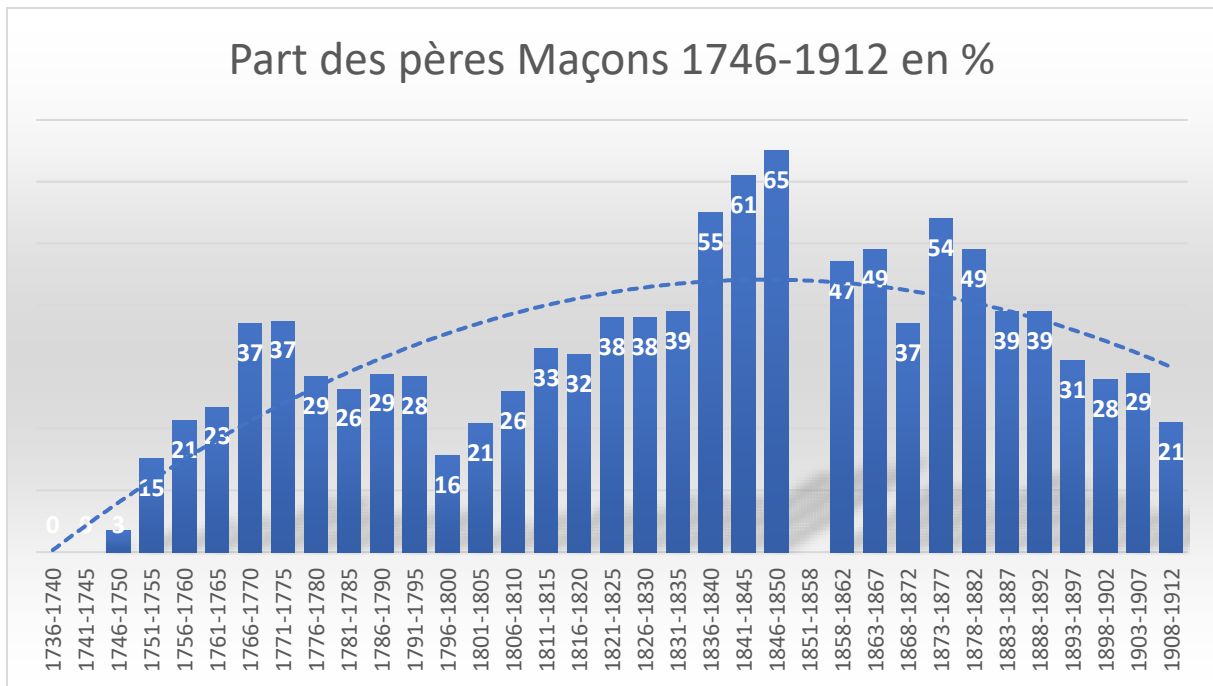


On constate un très net parallélisme des tendances, avec une différence notable des pourcentages car on ne mesure pas la même chose. La part des maçons dans les naissances reflète leur part dans la population masculine en âge de procréer, c'est-à-dire de la population adulte. Dire par exemple que dans la période 1766-1775, 37% des pères sont maçons signifie qu'approximativement 37% des adultes sont maçons. Alors que la part dans les conceptions hivernales signifie qu'à la même période, 58% des naissances ont été conçues pendant les 5 mois de novembre à mars. Mais il n'y avait pas que les maçons qui concevaient l'hiver, d'autres professions aussi, donc le pourcentage est naturellement plus élevé. Mais l'indicateur est important, car la présence ou l'absence des maris influence beaucoup le nombre de

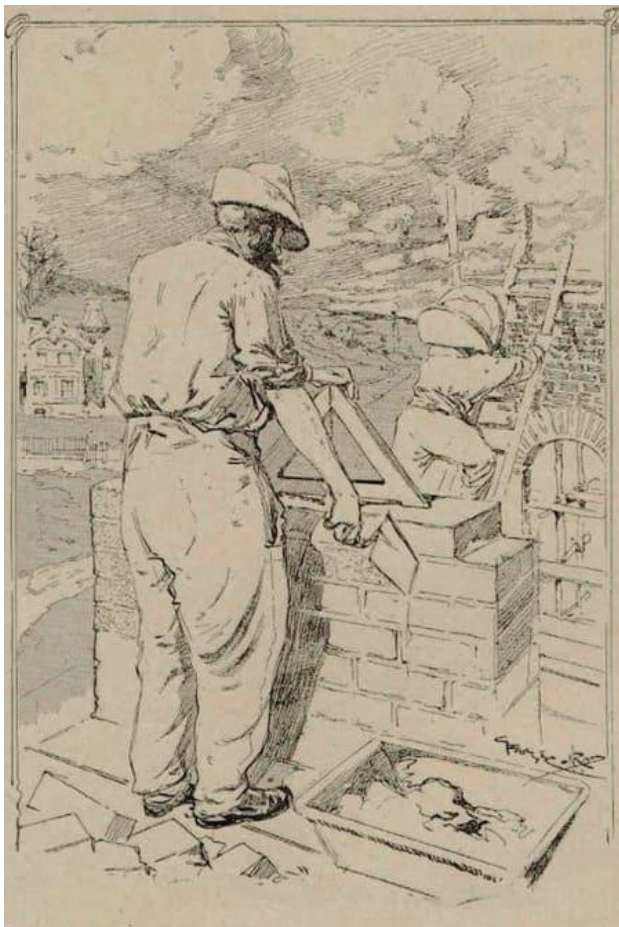
naissances 9 mois plus tard. On peut ainsi mesurer l'absence ou la présence des maris, et donc l'importance de la migration saisonnière. Et l'on voit bien que la taille des bâtonnets bleus et rouges évolue parallèlement. L'une confirme l'autre. Cela permet d'affirmer que la migration a bien commencé vers 1750, elle a connu une rapide augmentation dans le 3^{ème} quart du 18^{ème} siècle, puis une stagnation suivie d'un déclin dans le 4^{ème} quart, à l'époque de la Révolution. Ajoutons que dans les années où la migration atteint son maximum, le pourcentage des conceptions hivernales reste inférieur à 60% alors qu'à Banize, à la même époque, il est de l'ordre de 70%. (Et il y était déjà de cet ordre à la fin du 17^{ème} siècle). C'est-à-dire que notre progression a été très rapide, mais elle ne nous a pas encore permis de rejoindre le peloton de tête. La barre des 70% sera presque atteinte à Sannat (avec 69%) dans la décennie 1841-1850 qui marque pour nous l'apogée de la migration.

On vient de voir côté conception, mais côté naissances qu'est que cela signifie ? Que des conceptions de novembre à mars entraînent des naissances d'août à décembre, avec en fait un maximum en octobre et novembre, à l'entrée de l'hiver. Alors qu'avant le début de la migration, dans les années 1736-1745, la part des conceptions hivernales n'était que de 34%, alors que si tous les mois de l'année avaient été égaux, rappelons-le, on aurait dû atteindre 41%. Dans cette décennie la période où se produisit le maximum de naissances a été de janvier à mai, avec un maximum en avril-mai, c'est-à-dire au printemps. Ce qui était le rythme naturel dans les sociétés traditionnelles...et dans le monde vivant en général, celui des animaux et des plantes. La vie naît ou renaît au printemps. (Ce qui en outre pour les conceptions signifie un maximum en juillet-août...mois qui dans une société rurale offrent peut-être aussi beaucoup d'opportunités pour les jeux de l'amour et du hasard...). On a déjà eu l'occasion de dire que la migration des paysans-maçons était contre nature, puisqu'elle se déroulait à la belle saison quand la terre avait besoin d'eux, elle l'était également au niveau des naissances, moins adaptées au rythme des saisons. Et pourtant on a eu l'occasion de démontrer que la mortalité infantile était beaucoup plus faible chez nous que dans la plupart des régions françaises. L'exploit n'en est que plus remarquable.

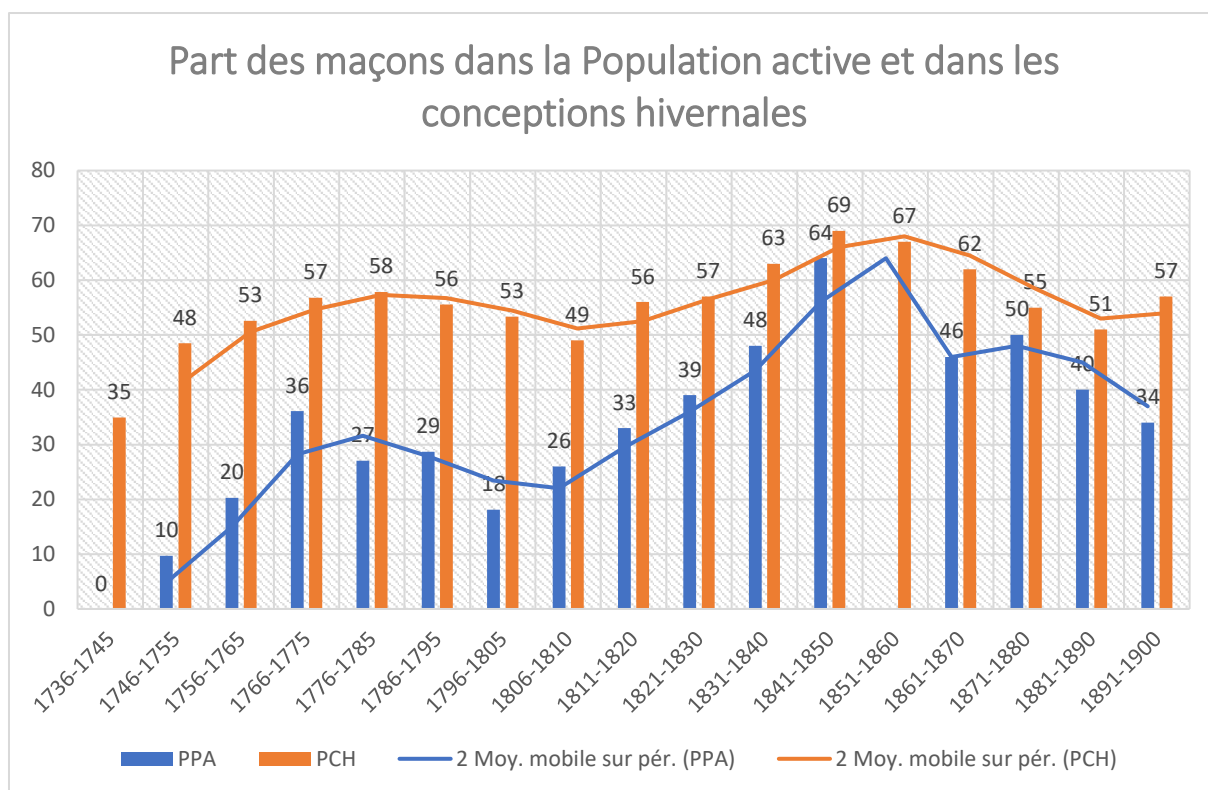
Rappel : Qu'en a-t-il été au-delà de 1805 ?



Si on prolonge le schéma sur l'ensemble de la période de la migration (en fait jusqu'en 1912) on voit qu'avec la stabilité politique revenue, à partir du



début du 19^{ème} siècle la reprise de la migration s'effectue, mais qu'il faudra attendre 1821-1825 pour retrouver le niveau de 1766-1770, soit une cinquantaine d'années. Puis nous l'avions vu dans l'étude de la population au 19^{ème} siècle, le maximum est atteint dans les années 1835-1850. La migration reste importante jusque vers 1890, puis amorce un déclin qui mènera à sa disparition quasi-complète avec la grande crise de 1929. L'impression d'ensemble, soulignée par la courbe de tendance en pointillés est un arc presque parfait, interrompu toutefois par la période troublée de la fin du 18^{ème} et du début du 19^{ème}. Apparaissent bien, l'ascension de la migration, puis son apogée et enfin son déclin.



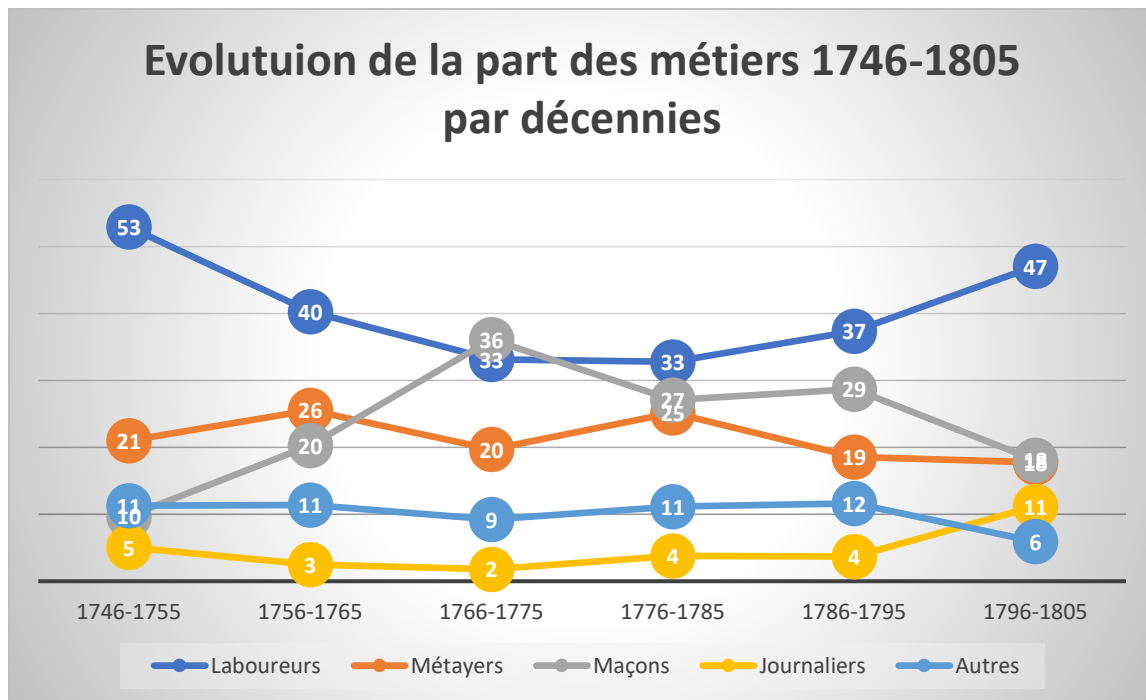
Encore une fois le parallélisme est parfait, sauf à l'extrême fin de la période. Toutefois les hausses ou les baisses sont moins fortes au niveau des conceptions hivernales (en rouge) que des pères maçons (en bleu). Ce qui est déjà bien visible au niveau des bâtonnets se confirme quand on trace les courbes de tendance. Cela peut s'expliquer mathématiquement, mais peut-être aussi sociologiquement, comme si on conservait partiellement les habitudes de périodes précédentes.

Mais les tendances sont bien visibles. Deux bosses se dégagent, la première, plus petite dans la phase de démarrage, vers 1770/1780, la seconde vers 1840-1860. Elles sont suivies de deux phases de baisse, la première qui correspond à la Révolution et l'Empire, à cause des troubles qui affectent l'activité du bâtiment, mais aussi de la guerre. Non seulement elle mobilise et tue des jeunes hommes, mais en plus elle en pousse beaucoup à se réfugier dans l'anonymat des grandes villes pour fuir la conscription (fuite favorisée par les habitudes de migration et les réseaux qu'elle a engendrés). La deuxième baisse est celle du déclin de la migration, progressivement condamnée par la Révolution industrielle puis agricole, l'exode rural et l'urbanisation.

En conclusion ce que montre ces courbes, c'est pour notre commune, la confirmation d'une migration importante au 19^{ème} siècle mais avec un départ tardif, dans la 2^{ème} moitié du 18^{ème} siècle seulement.

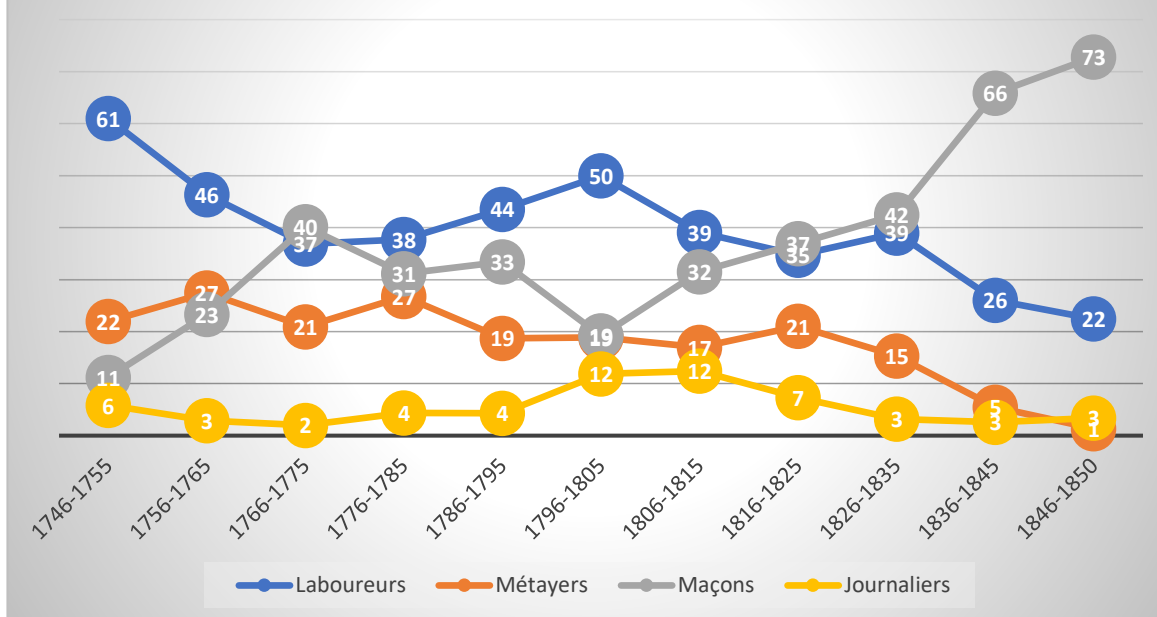
Qui étaient les maçons ?

On peut s'interroger, cette nouvelle catégorie sociale qui apparaît soudainement au milieu du 18^{ème} siècle, probablement par contagion en provenance du sud-ouest, n'est pas d'origine étrangère à nos trois paroisses. Ce sont bien des autochtones, qui exerçaient avant une autre profession. Laquelle ou lesquelles ?



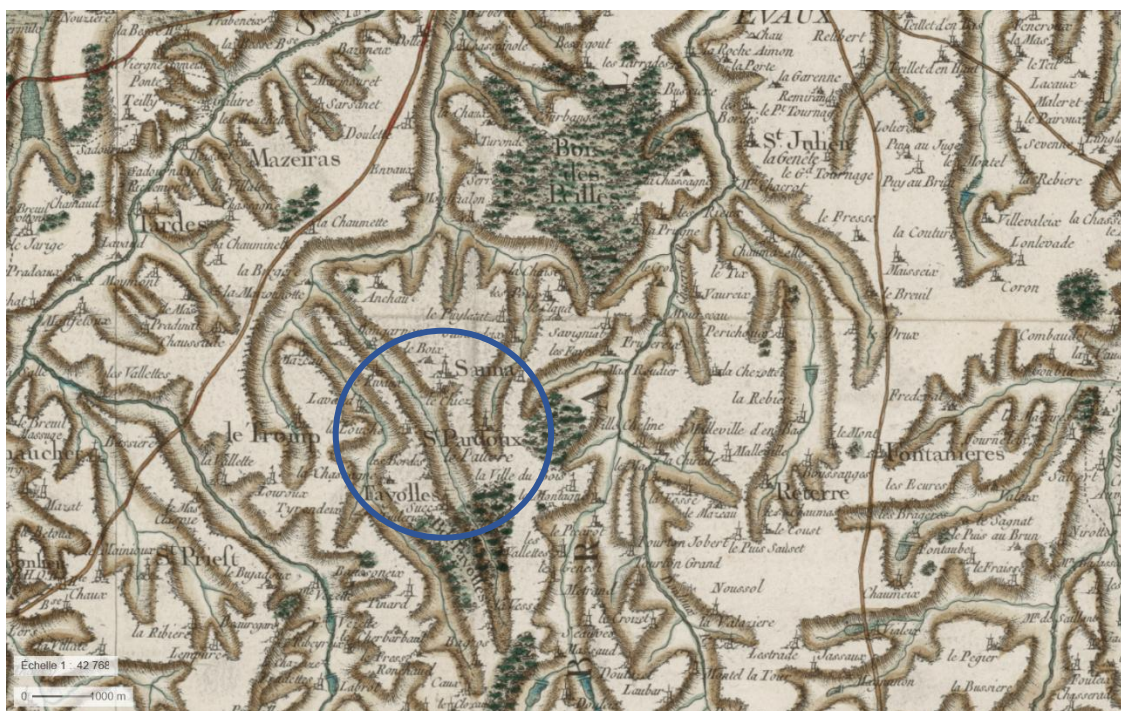
L'évolution de la part des métiers entre 1746 et 1805 nous apporte une réponse. Si on compare ces différentes courbes en suivant d'abord celle des maçons, puis en regardant qui baisse quand eux montent, entre 1746 et 1766, ce sont un tout petit peu les métayers et les « autres », davantage les journaliers, et surtout les laboueurs, c'est-à-dire des paysans, et sans doute les plus modestes, ceux qui ont du mal à nourrir leur famille avec le faible revenu que leur procure leur toute petite propriété. Et quand le nombre de maçons diminue celui des laboueurs augmente, celui des journaliers aussi. Devant les difficultés à trouver de l'embauche les paysans les moins nécessaires restent sur leur lopin de terre, ou deviennent (ou redeviennent) journaliers pour compléter leur revenu, ou pour s'en constituer un s'ils sont dépourvus de terres. Ces courbes nous confirment que les maçons sont en fait des « paysans » avec peu ou pas de terre. Des petits paysans majoritairement et des journaliers, minoritairement. La forte baisse des « autres » à la fin de la période s'explique par la disparition des tisserands qui constituaient une part importante du groupe.

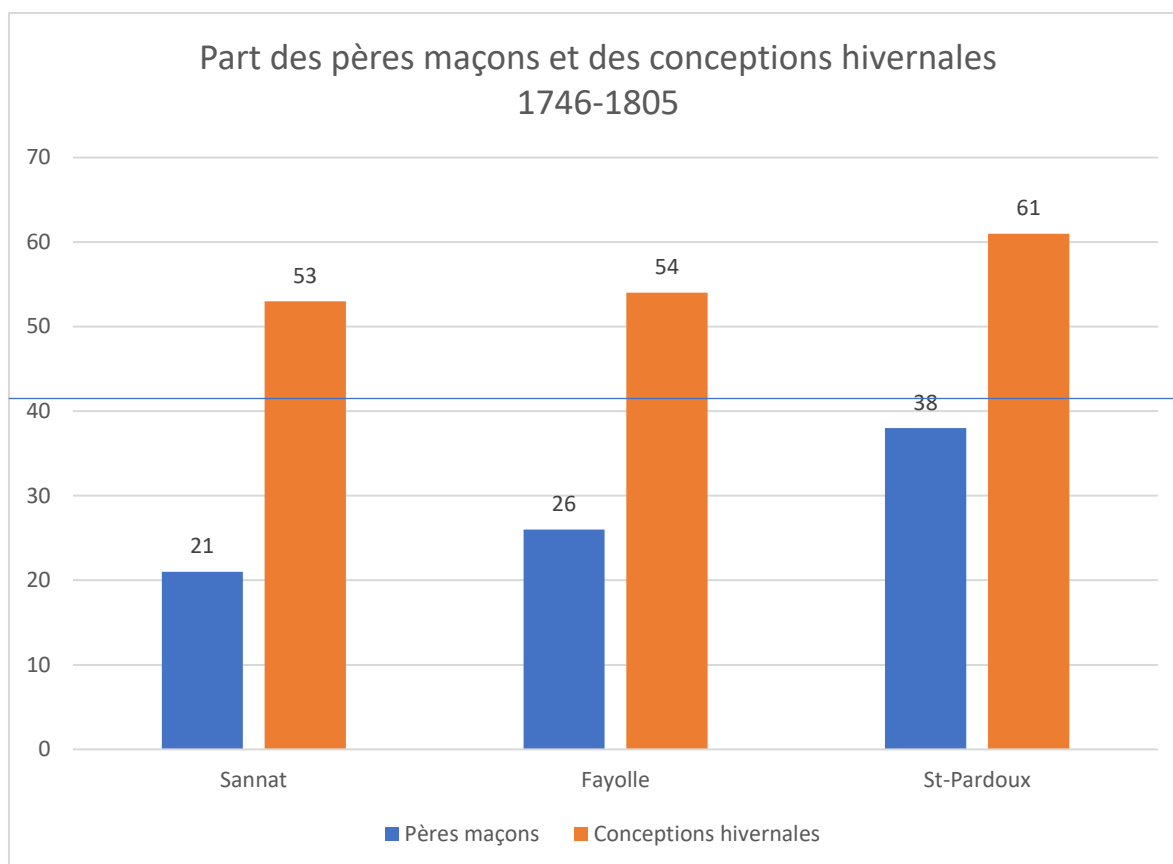
Parts relatives des 4 principales catégories sociales de 1746 à 1850



Le même raisonnement peut se poursuivre au-delà, dans la première moitié du 19^{ème} siècle. La très forte hausse de la part des maçons est contrebalancée par la très forte baisse de la part des laboureurs, mais aussi des travailleurs de la terre non indépendants, les métayers et les journaliers.

Comparaison entre les trois communes (ex paroisses) Sannat, Fayolle, Saint-Pardoux





Globalement sur la période, en commençant avec la décennie 1746 puisqu'il n'y a pas de pères maçons avant, on constate que leur part est un peu plus importante à Fayolle qu'à Sannat, et qu'elle l'est sensiblement plus à St-Pardoux qu'à Fayolle, et à fortiori à Sannat. Les conceptions hivernales confirment le diagnostic, encore une fois en réduisant naturellement les écarts. La différence entre les trois entités s'explique sans doute par deux facteurs. Le premier est que l'imitation des communes maçonnantes situées pour nous au sud/ sud-ouest, a touché d'abord le sud de notre actuelle commune, composé des anciennes paroisses de Fayolle et de Saint-Pardoux. Il faudrait savoir quand a commencé la migration dans chacune des communes des anciens cantons d'Auzances et de Bellegarde pour dater et mesurer cette progression. L'autre raison tient à la nature des terres agricoles et peut-être aussi au climat³³, qui rend le sol moins fertile. (On en reparlera avec l'étude du cadastre).

³³ Une centaine de mètres d'altitude sépare le Haut de la commune (le sud) et le Bas de la Commune (le Nord) avec par exemple 426m à la Chassignole (village le plus bas de la commune), 447 au Tirondet d'en bas, 455 à Anchaud ou 473 au Poux, contre 531 m à St-Pardoux, 549 à La Ville du Bois, 561 à Luard et 571 à la Chassagnade, village le plus élevé de la commune. (On atteint même 145m entre la Chassagnade et la Chassignole).

Les professions des mères :

Les professions des mères ne sont mentionnées que dans 10% des cas (256 sur 2590). Toutes, à une exception près, n'apparaissent qu'à partir de 1792, c'est-à-dire sous la Révolution. Et pour cette période 1792-1805, elles ne sont présentes que dans 28% des cas. Dans la quasi-totalité des cas, les mères exercent la même profession que leur époux, propriétaires, cultivatrices, métayères, journalières ou domestiques. Les femmes seules exerçant un métier sont très peu nombreuses, 10 en tout. Ce sont des filles-mères ou des veuves, elles sont journalières (4), propriétaires (3), métayère (1), domestique (1) et fileuse de coton (1).

L'alphabétisation :

Si l'on s'en tient à la seule période où l'état-civil était tenu par les prêtres, 1736-1792, on peut se faire une idée de la capacité à savoir écrire par la signature des parrains et des marraines. Si les parrains et marraines nobles ont systématiquement signé (à l'exception d'un Amable de Pouthe en 1736 qui a déclaré ne pas savoir³⁴), il n'en va pas de même pour les roturiers. Sur les 33 actes signés par eux (sur 2358, soit un peu plus de 1%), figurent 14 fois celle du parrain, 11 fois celle de la marraine et 8 fois les deux.³⁵

Les signataires masculins sont 14 (certains ont été plusieurs fois parrains). Sans surprise on trouve les 2 notaires (Joseph Valluche et André Bonneau) et un avocat (son fils Michel Bonneau) qui tous les trois manient l'écriture dans le cadre de leur profession, un chirurgien, Etienne Chapelle, dont on ne peut dire s'il a exercé à Sannat puisqu'il n'a été à Sannat, ni nouveau-né, ni mari, ni père, ni défunt...mais il a très bien pu y être établi pendant une période de sa vie puisqu'on trouve sa fille également marraine à 4 reprises (entre 1742 et 1753, pour des habitants des villages de la Vesse et du Chez-Bartaud...cette famille Chapelle habitait-elle plutôt à Mainsat ?), plusieurs inconnus que l'on ne trouve pas dans notre état-civil, un Joseph Prieur qui devait être le beau-frère d'André Bonneau, un curé (Decouteix), un peintre Michel Bellot (qui n'apparaît pas dans l'état-civil), un laboureur de St-

³⁴ Il ne peut pas s'agir d'un des deux frères « Amable Gaspard et Gaspard Amable » puisqu'ils sont nés en 1742 et 1743 et qu'on avait vu un texte de l'un d'entre eux admirablement calligraphié, ni de leur père qui se prénomrait Jean Joseph, mais plus probablement d'un grand-père ou d'un oncle.

³⁵ On ne peut ajouter les quelques signatures roturières accolées à celles des nobles car leurs autrices font déjà partie de la liste des roturières signataires.

Pardoux, Léonard Demay, et un fermier de la Ville du Bois. Chez les marraines on trouve des sœurs de curés, Jeanne Ventouroux et Marie Thomas, des membres de familles citées chez les hommes, et des inconnues. Au total, on peut dire qu'avant la Révolution, si l'on s'en tient aux parrainages d'enfants, l'analphabétisme régnait dans notre commune. Ce qui n'est pas une surprise puisqu'on a vu qu'on avait commencé à un niveau très bas au 19^{ème} siècle en termes d'alphabétisation.

Fréquence des noms et des prénoms :

Les noms de naissance qui apparaissent le plus souvent sont³⁶ :

De 20 à 29 fois : (Dans l'ordre alphabétique, avec des orthographes variables) Andrivaud, Ballet, Bardet, Brandon, Coulon, Coury, Jouanethon, Laurent, Miallot, Montluçon³⁷, Ravasson, Rigaud, Rouffet, Terrier, Valluche, Velut, Vincendon

De 30 à 39 : Aubert, Barthonnet, Bourdier, Chaumaison, Chirade, Clément, Duclos, Ducourtioux, Dumas, Dupeyrat, Fougère, Glomaud, Lauvergnat, Lothe, Menut, Rebière (qui deviendra Ribière), Rougeron, Thuret

De 40 à 49 : Murlon, Paris/Parry 43 (27+16), Dumalanède/Malanède 48 (39+9)

Plus de 50 : Rayet (50), Petit (52), Jouanique (55), Demay (69), Daguet (73), Couturier (78), Picaud (82), Bonneau (85), Doucet (102)

Beaucoup de ces noms ont disparu de la commune, plus ou moins récemment, mais quelques-uns subsistent et les anciens se souviennent de beaucoup d'autres.

A titre de comparaison, je vous rappelle les statistiques des deux études précédentes : 1806-1850 et 1851-1950.

On retrouve souvent les mêmes noms pour la période 1806-1850

De 20 à 29 : Parry (Paris), Perrier, Rayet, Terrier, Ducourtioux, Vertadier, Daguet, Rougeron, André, Fougère, Glomaud, Miallot, Bousageon, Malterre.

³⁶ Le nom d'un même père peut apparaître plusieurs fois. C'est vrai pour tous les noms. Le but est simplement de faire une comparaison

³⁷ Parfois écrit « Moluçon » comme on prononce traditionnellement à Sannat le nom de la ville : Môluçon.

De 30 à 39 : Bonneau, Aubert, Dumas

De 40 à 49 : Velut, Picaud

Plus de 50 : Doucet, Couturier

Pour la période 1851-1950 :

De 20 à 29 : Bonneau, Boudet, Chénebit, Couturier, Danchaud, Delage, Fougère, Gatier, Giraud, Lothe, Miallot, Murlon, Rayet, Terrier.

De 30 à 39 : Doucet, Parry (Paris), Vertadier

De 40 à 49 : Glomaud

Plus de 50 : Velut, Malterre (Maleterre)

Les prénoms :

Pour ce qui est des prénoms, constatons d'abord que le nombre de garçons est supérieur à celui des filles, ce qui semble être une règle assez constante. Il naît en France aujourd'hui, et cela est valable depuis plusieurs décennies, 105 garçons pour 100 filles. Pour cette période 1736-1805 le ratio est très proche puisqu'il est de 104 garçons pour 100 filles. Mais étonnamment il n'en a pas été ainsi dans les deux périodes intermédiaires. Entre 1806 et 1850 il a été de 108 garçons pour 100 filles et entre 1851 et 1950 de 112 !

Le prénom féminin le plus attribué est sans surprise celui de Marie, mais il domine moins outrageusement que dans les périodes suivantes, avec ses dérivés, (assez peu nombreux) il représente 30% de tous les prénoms féminins, contre 40% dans la 1^{ère} moitié du 19^{ème} siècle et 60% dans la deuxième moitié. Le 2^{ème}, comme chaque fois est Anne, moins distancé que les autres fois avec 15%. Suivent, dans l'ordre : Antoinette, Jeanne, Marguerite, Françoise, Gilberte, Catherine et Gabrielle. (Françoise, Jeanne et Marguerite étaient également dans les toutes premières en 1806-1850)

Chez les garçons, aucun ne domine autant que Marie, trois prénoms se détachent toutefois, François, Jean et Antoine, ils sont suivis dans l'ordre d'Annet, Marien, Gilbert, Joseph, Léonard, Pierre et Louis. Là encore on retrouve ceux qui figuraient au palmarès de 1806-1850. Autrement dit on constate une grande continuité dans l'attribution des prénoms dans les siècles précédents, contrairement à la mode actuelle. La règle était souvent

de donner aux enfants les prénoms des grands-parents. Chez les garçons par exemple, dans une même famille, le même prénom revenait toutes les deux générations. Le passé, sa connaissance, et encore plus sa reconnaissance, étaient des valeurs fortes autrefois, ce n'est plus le cas aujourd'hui. On ne sait plus d'où on vient, on ne sait pas où on veut aller. On est au sens propre désorienté !



Le nouveau-né Georges de la Tour 17^{ème} siècle

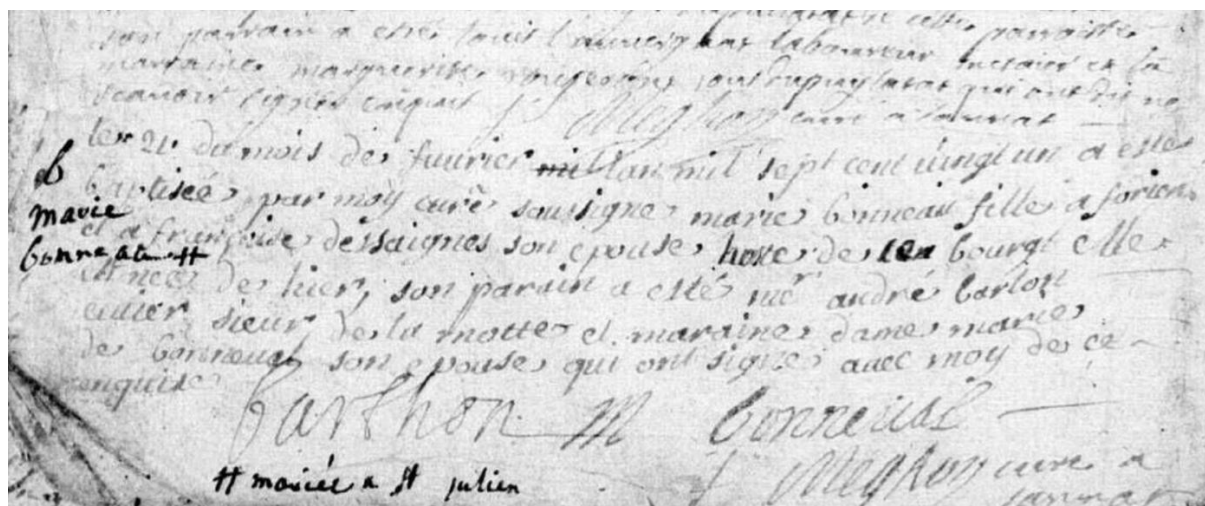
Terminons cette première partie avec ce magnifique tableau de l'artiste lorrain Georges de la Tour, peint certes un siècle plus tôt, vers 1750, dans ce style dont il est un des maîtres, le clair-obscur. Intitulé le nouveau-né, il représente un enfant célèbre, le Christ, et deux femmes, dont justement les prénoms furent les plus répandus à Sannat, et sans doute dans toute la France et bien au-delà, au cours des siècles passés, Marie qui tient le bébé dans ses bras, et sa mère Anne qui se tient à ses côtés.

A suivre, avec les mariages et les décès.

Annexe :

Les propriétaires du château du Tirondet au 18^{ème} siècle

Nous savons, par notre adhérent Antoine de Matharel [qui nous avait rédigé un très bel article sur l'origine de sa famille et son histoire](#), que son implantation sannatoise date de 1770, quand Jean-Baptiste de Loubens de Verdalle, seigneur de Louroux, a acheté le château du Tirondet, après avoir acquis 3 ans plus tôt, en 1767 celui de Châtain. Le château du Tirondet n'était pas celui que nous connaissons aujourd'hui. L'actuel a été construit sous la direction du Comte Henry de Loubens de Verdalle, vers 1858, petit-fils de Jean-Baptiste...et maire de Sannat de 1874 à 1876. Le précédent château était plus petit que l'actuel. Il avait été acheté, nous a dit Mr de Matharel à un certain Monsieur de Barthon. (Pour mieux comprendre l'exposé voir la généalogie des « de Loubens de Verdalle » en dernière page).



La famille Barthon apparaît dans différents parrainages entre 1736 et 1750, mais celui-ci, antérieur à notre étude puisque datant de 1721, est particulièrement intéressant. Transcription :

« Le 24 du mois de février l'an 1721 a été baptisé par moi curé soussigné Marie Bonneau fille à Marien et à Françoise Dessaignes son épouse hôte (?) de ce bourg³⁸ et née d'hier. Son parrain a été Messire André Barton, sieur de la Motte et marraine dame Marie de Bonneval son épouse qui ont signé avec moi de ce enquis. »

³⁸ Il s'agit du bourg de Sannat

Et on lit, très lisiblement écrit : « *Barthon* » (avec un h) et « *M. Bonneval* »

L'année suivante, en 1722, le couple réapparaît, non dans l'état civil, mais dans un jugement trouvé sur internet. Les deux époux sont cités à propos d'une redevance en seigle due à l'abbaye de Bonlieu. Sans doute dans le cadre de la dîme que percevait le clergé et que devaient payer tous les propriétaires, y compris les nobles. La redevance, objet du litige, était due pour un champ du Montfrialoux. André Barthon, « *écuyer, sieur du Tirondet* », devait payer en sa qualité de mari et de « *maître des biens dotaux* » (c.à.d. issus de la dot) de Marie de Bonneval son épouse.

On découvre par ailleurs que le 7 mars 1718, à Saint-Amand-le-Petit, (dans l'actuelle Haute-Vienne, entre Peyrat-le-Château et Eymoutiers), André Barthon de Montbas a épousé Marie de Bonneval, fille de Louis de Bonneval, seigneur du Tirondet et de la Chassagne, chevalier de la Motte. Louis de Bonneval était lui-même le fils de Gaspard de Bonneval, chevalier, seigneur de Châtain. André Barthon de Montbas est donc devenu seigneur du Tirondet par son mariage avec la fille de celui qui possédait ce château, le seigneur de Châtain. De l'union d'André Barthon de Montbas avec Marie de Bonneval sont nés (au moins) deux enfants, un fils, François (ou Jean-Baptiste-François) qui épousera en 1774 Marie Barthomivat de la Besse, fille d'un conseiller du roi, contrôleur du grenier à sel de Gannat, et une fille, Marie Françoise, qui épousera Joseph de Malleret, seigneur de la Nouzière, en 1749 à Sannat. Il s'agit probablement de la Nouzière de Lussat puisque le curé de Sannat a reçu l'autorisation (« le congé ») du curé de Lussac (écrit avec un c).

On retrouve ces deux (grands) enfants, et l'épouse de François-Jean-Baptiste sur notre état-civil, en qualité de parrains et marraines. François Jean-Baptiste est qualifié de « seigneur du Tyrondeix ». En outre, par deux fois apparaît déjà, bien avant la vente du Tyrondeix en 1770, le nom de « de Verdalle » en parallèle de celui des « Barton ». Ainsi en 1736 est parrain « Messire André Barthon de la Mothe et marraine Dame Filhias de Verdalle » qui est la veuve de Jean-François de Loubens de Verdalle qui avait trouvé la mort dans une chute de cheval à la Croix de Bar, près de Louroux. Elle est la fameuse jeune fille enlevée à l'âge de 12 ans dans un couvent de Riom. Parallélisme inverse en 1748, le parrain est un Jean-Louis Loubens de Verdalle et la marraine Françoise Barthon.

Quelle était cette famille des Barthon de Montbas ?

C'était une famille originaire d'Ecosse, arrivée en France en 1259 quand le roi Saint-Louis rendit aux Anglais différentes régions du Centre-Ouest de la

France, dont le Limousin. La famille s'installa à Montbas, près de Bellac, d'où son nom de Bart(h)on de Montbas. Par mariages, elle s'est alliée avec d'autres familles, dont les « de Bonneval ».³⁹



Château de la famille Barthon de Montbas à Bellac. 16 et 17^{èmes} siècles. Il abrite aujourd'hui l'hôtel de ville de la commune.

Qui étaient les « de Bonneval » ?

C'était une puissante famille noble, également originaire de Haute-Vienne, de Coussac-Bonneval, (près de St-Yrieix la Perche), qui essaima en plusieurs branches, dont celle de Châtain au 15^{ème} siècle. Monsieur de Matharel nous avait parlé de cette famille. C'est cette branche de Châtain qui recueillit les enfants « de Loubens de Verdalle », devenus orphelins, en 1618, en particulier Louis, qui en 1633 épousa la fille de ses bienfaiteurs, elle aussi nommée Marie de Bonneval. Louis acheta quelques années plus tard le château de Louroux au seigneur des Portes (paroisse puis commune

³⁹ Mais les Barthon de Montbas étaient implantés en Creuse depuis longtemps puisqu'ils avaient fait construire le château de Massenon, près d'Ahun, à la fin du Moyen-Age vers 1482.

rattachée à Mainsat dont on peut encore voir le château), et le couple s'y installa en 1638. Près de 130 ans plus tard, en 1767, l'arrière-arrière-petit-fils de Louis, Jean-Baptiste, seigneur de Louroux, achètera aux « de Bonneval » le château de Châtain. 3 ans après (en 1770) il achètera le château du Tirondet aux Barthon de Montbas puis en 1775 le château de Fayolle.



Château de Bonneval à Coussac-Bonneval 13/14^{ème} siècles

En résumé, le château du Tirondet à l'époque moderne⁴⁰ a successivement appartenu aux « de Bonneval » jusqu'au mariage d'André Barthon de Montbas avec Marie de Bonneval en 1718, puis aux « Barthon de Montbas » devenus « Barthon de la Mothe », jusqu'à l'achat du château (et des domaines) par Jean-Baptiste de Loubens de Verdalle en 1770. Château qui sera remplacé par un nouveau, l'actuel, en 1858 par Henry de Loubens de Verdalle.

⁴⁰ Ou « Temps modernes », c'est ainsi qu'on appelle la période qui suit « le Moyen-Age » et qui précède « L'époque contemporaine ». Elle va de 1492 (découverte de l'Amérique) à 1789 (Révolution Française).

Jean de Loubens de Verdalle 1564 - 1615	1601	Gabrielle du Cloux de l'Etang - 1614 Auzances			
↓					
Louis Ier de Loubens de Verdalle 1602 - 1682 Louroux	1633 Châtain	Marie de Bonneval 1610 - 1678 (1670) Châtain Louroux			
↓					
Jean-Louis de L de V 1644 - 1706 Louroux Louroux	1667	Anne de Segonzac 1636(1639) - 1676 Louroux			
↓					
Louis II de L de V 1669 - 1738 Louroux Idem	1692 Chambon	Marie du Puy-Latat 1676 1716 Chambon Idem			
↓					
Jean-François de L de V 1702 - 1732 Louroux Le Tromp	1728 St-Domet	Françoise Filhias de Pompignat 1716 ? - 1750			
↓					
Jean-Baptiste de L de V 1732 - 1804 Louroux Châtain	1764 St-Sauvier	Marie-Anne Le Groing de la Romagère 1747 1806 Montluçon Châtain	Louis Claire de L de V 1766 - 1841 Le Tromp Châtain	1790	Françoise d'Huerne 1770 - 1828
↓			↓	↓	
Annet de L de V 1769 - 1856 Le Tromp Le Tirondet	1814 Romagnat	Adèle de Salvart de Montrignon 1783 - 1878 Romagnat Le Tirondet	Hugues de L de V 1807 - 1880 Châtain Paris <i>Isabelle d'Huerne (Fayolle)</i>		Geneviève Claire de L de V 1791 Paris - 1896 Louroux <i>Ep Maurice de Bar en 1812 (1787-1827 Louroux)</i>
↓					
Henry de L de V 1817 - 1900 Le Tirondet Idem	1845 Montluço	Gabrielle de Chauvigny de Blot 1828 - 1902 Montluçon Le Tirondet	Vincent de L de V 1819 - 1862 Le Tirondet Marsat <i>(Marsat)</i>	1857 Chambon	Joséphine de la Tour Fondue 1831 - 1902 Marsat Idem
↓					
Roger de L de V 1846 - 1919 Montluçon Le Tirondet	1874 Sannat	Pauline de St-Mandé 1853 - 1890 Issoire Le Tirondet	Lionel de L de V <i>(Fayolle La Chaussade)</i> 1887 - 1984 Treydiou(63) La Chaussade	1913	Marie Madeleine de Beaufort 1889 - 1968 Paris
↓					
Gaston des François de Ponchalon 1875 - 1917 Oyé Berméricourt	1902 Sannat	Marie Alix de L de V 1878 - 1958 Le Tirondet Idem			
↓					
Robert de Ponchalon 1906 - 1977 Laon Pierrefitte 03	1929 Pierrefitte	Jacqueline Picard de Grandchamp 1901 - 1985	Melchior de Matharel 1902 - 1996 Soissons St-Babel	1927 Sannat	Henriette de Ponchalon 1903 - 1976 Laon Paris ↳ Antoine de Matharel